

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
ET DE MAGISTRATURE

ANNEE ACADEMIQUE 1967-1968

DIVISION JUDICIAIRE

OCTOBRE 1967

Mise en oeuvre des opérations de développement et le contrôle des actions au Sénégal Oriental

Résultats dans le département de Bakel

Mémoire présenté par

MAHADY DIALLO

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

(E. N. A.)

**MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS
DE DEVELOPPEMENT ET LE CONTROLE
DES ACTIONS AU SENEGAL ORIENTAL**
Résultats dans le département de Bakel

MEMOIRE DE FIN DE STAGE

par

Mahady DIALLO



OCTOBRE 1967

330
DIA

L I M I N A I R E

Ce mémoire de stage est consacré dans une première partie à étudier la réalisation des programmes régionaux et locaux de développement au Sénégal Oriental et, dans une deuxième partie à faire le bilan des actions dans le Département de Bakel.

Dans la première partie, il sera surtout question d'étudier le fonctionnement des structures d'encadrement et des organismes de développement dans le cadre de la poursuite des objectifs de développement économique et social en monde rural. Nous tenons à faire remarquer que si nous avons beaucoup insisté sur le rôle et l'action des structures et organismes mis en place au Sénégal tant aux niveaux national que régional c'est surtout pour éviter le défaut qui consiste à supposer le sujet qu'on va traiter ^{en cours} ~~en cours~~. Pour éviter de commettre cette erreur, nous avons choisi de nous adresser à des interlocuteurs ignorant tout de l'organisation et du fonctionnement de l'administration sénégalaise du développement. Quant à la deuxième partie de ce mémoire, consacrée aux résultats enregistrés dans le Département de Bakel, nous y confronterons les objectifs régionaux avec les résultats que nous mêmes avons constatés sur le terrain.

Pour rassembler les éléments de ce mémoire, nous avons dû rencontrer d'énormes difficultés tant sur le plan matériel que sur le plan humain.

Si nous avons pu nous déplacer dans cette vaste région et prendre contact avec les agents de C.E.R. et le paysan sur son terroir c'est bien grâce à la sollicitude constante de certains chefs de services régionaux et départementaux.

Nous tenons à remercier néanmoins très sincèrement tous les fonctionnaires régionaux et départementaux qui ont beaucoup contribué à faciliter nos efforts dans la recherche des éléments de ce mémoire de stage. Parmi ces fonctionnaires, nous remercierons plus particulièrement

- Ibrahima DIAW - Préfet de Tambacounda
- Lieutenant TRAORE Préfet de Kédougou
- Bocar SIDIBE Inspecteur Régional de l'Animation qui nous a permis d'une part de faire tous les séminaires des cadres inter-départementaux des 3 Départements, et d'autre part aussi de nous déplacer bien souvent jusqu'au niveau des Arrondissements et des Villages -
- Kalifa TRAORE Inspecteur Régional du Contrôle Economique
- Sory SIDIBE de l'Arrondissement des T.P. de Tamba
- Moctar GAYE du Contrôle Economique à Bakel
- Madame NIANG Directrice du Centre d'Animation Féminin de Missirah
- Madame FALL Directrice du Centre Féminin de Gabou -

Que tous ces agents de l'Etat trouvent ici les témoignages de notre reconnaissance.

- INTRODUCTION GENERALE -

A la veille de son accession à l'indépendance, le Sénégal était caractérisé par les principaux traits socio-économiques que voici :

DES STRUCTURES SOCIALES ARCHAÏQUES

de type traditionnel où l'essentiel du pouvoir était détenu par la gérontocratie. D'une part, les Chefs religieux et les nobles d'autre part. Dans une telle organisation sociale les rapports sociaux sont basés sur la subordination des jeunes aux anciens, des enfants (quel que soit leur âge) aux parents, des hommes de "castes inférieures" aux nobles. Cependant en maints endroits et singulièrement dans les grands centres, ces structures sociales étaient en mutation, plus ou moins transformées selon le degré d'acculturation des masses.

L'ABSENCE D'UNE CLASSE BOURGEOISE

La Société Sénégalaise de la veille de l'indépendance offrait l'aspect d'une société sans classes au sens marxien du terme. Seules pouvaient être distinguées des catégories sociales: celles des salariés (secteurs public et privé) et des petits commerçants - des paysans.

UNE INDUSTRIALISATION FAIBLE

Quoique en ce domaine le Sénégal fût en avance sur les Etats de la zone de la fédération.

LA FAIBLESSE DE L'AGRICULTURE

qui occupait à elle seule près de 87 % de la population active et dont les principales faiblesses étaient:

- Monoculture de l'arachide (42% des superficies cultivées)
- Faiblesse relative des rendements
- Non utilisation de méthodes culturales modernes
- Faiblesse des superficies cultivées par rapport aux cultures possibles.

L'INSUFFISANCE ALIMENTAIRE QUALITATIVEMENT ET QUANTITATIVEMENT

C'est un des symptômes les plus graves du sous-développement et, l'insuffisance alimentaire est surtout manifeste dans le monde rural. En effet, pour protéger sa santé, l'homme a besoin de consommer une certaine quantité de produits d'une certaine variété aussi car l'insuffisance alimentaire à un certain degré détruit dangereusement la santé en provoquant certaines carences dans l'organisme humain.-

LA FAIBLESSE DU REVENU NATIONAL MOYEN DE LA PRODUCTION
INTERIEURE BRUTE ET DU NIVEAU DE VIE

La faiblesse du revenu national moyen entraîne celle du pouvoir des masses; le marché intérieur est de ce fait étroit et il n'y a pas une incitation à investir; la courbe de la demande de capitaux étant ainsi faible n'y a pas d'investissements importants. De cette situation il découle une distribution faible de revenus supplémentaires et finalement le revenu moyen est bas. Nous nous trouvons ainsi devant un cercle vicieux difficile à contourner.

LE MANQUE DE CAPITAUX ET LA FAIBLESSE DE L'EPARGNE NATIONALE

pour l'investissement, le tout doublé d'une subordination économique et commerciale.

UN SECTEUR COMMERCIAL HYPERTROPHIE

organisé en un système commercial de traite dominé par des non-nationaux qui en collaboration avec des usuriers installés en milieu rural plaçaient le pays sénégalais dans une situation de dépendance totale et perpétuelle par la pratique des prêts de soudure.

LA FAIBLESSE DES RESEAUX ET MOYENS DE COMMUNICATION INTERNE

UNE ECONOMIE DESARTICULEE

Le secteur rural franchement sous-développé et sous-équipé, ne peut constituer un véritable marché pour le secteur industriel à cause du niveau des revenus monétaires, tendait de plus en plus à s'écarter de ce dernier secteur. Lui, liait de plus en plus des relations avec le Capital Etranger.

Il résulte de tout cela un certain déséquilibre, une certaine déconnexion entre les deux secteurs industriel et rural, ce qui constituait un sérieux handicap pour un développement économique harmonieux.

De plus, les titulaires de revenus importants et les nationaux préféraient faire des placements dans l'industrie ou à l'étranger que dans le pays. Aussi le secteur rural était-il abandonné à lui même sans capital exploitation important.

L'IMPORTANCE DU SOUS-EMPLOI

aggravé encore par l'exode rural qui favorisait la constitution d'un véritable "sous-prolétariat" dans les centres urbains.

UNE SCOLARISATION FAIBLE

doublée d'un manque de cadres supérieurs surtout techniques

UN DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE

avec comme principaux traits: natalité forte, mortalité en général en recul, jeunesse des jeunes qui constituent la part la plus importante de la population totale

UN ETAT SANITAIRE INSUFFISANT

caractérisé principalement par l'insuffisance des équipements collectifs.

L'ABSENCE DE PRISE DE CONSCIENCE DES MASSES

de leur situation véritable et des possibilités dont elles disposent pour améliorer leurs conditions d'existence bref leur niveau de vie.-

.... /

L'INADAPTATION DES STRUCTURES FONCIERES AU DEVELOPPEMENT

Les terres étaient la "propriété" de quelques grandes familles et l'usufruitier n'avait sur celle qu'il cultivait qu'un droit d'usage; il était simple "usufruitier" et payait au "maître de terre" la dîme généralement en nature. Cette pratique du droit rural féodal procède des impératifs de l'organisation clanique. d'autre En effet le chef du ^{clan} installé dans une province avait la charge de défendre les sujets, c'est-à-dire les citoyens membres du clan; la sauvegarde de la vie de celui qui lui incombait, aussi confondait-il les biens publics avec ses propres biens, ses intérêts personnels. Aux hasards des circonstances des guerres et des besoins d'un moment, le chef du clan distribuait en donation les terres à telle ou telle famille qui à leur tour les redistribuaient entre les membres du clan avec droit d'usage communément. Certes de telles pratiques à la veille de l'indépendance étaient-elles utiles, mais il n'en demeure pas moins que les "nu-propriétaires" terriens - conti- dans les campagnes à certains endroits, à exiger des paysans le versement en nature de la contrepartie des droits d'usage des terres cultivées. Ces pratiques ont des conséquences économiques néfastes car l'usufruitier "c'est-à-dire le paysan n'a aucun rôle à faire de gros investissements sur une terre dont il n'est pas le véritable propriétaire et qui peut d'un jour à l'autre lui être enlevée. !

Dans la présentation quelque peu rapide de la situation socio-économique d'ensemble du Sénégal à la veille de l'indépendance, nous n'avons jusque là retenu que des facteurs défavorables. Cependant à côté de ces facteurs, il en existe d'autres qui eux contiennent à plusieurs égards des dynamismes sûrs favorables à un développement économique et social. Citons rapidement ces facteurs en les classant en deux groupes.

VALEURS TRADITIONNELLES DYNAMIQUES

a/ les religions quoiqu'elles aient dans leur pratique au Sénégal des aspects négatifs, elles offrent néanmoins des éléments positifs qui constituent de véritables valeurs créatrices favorables au développement: cas du Mouridisme dans l'organisation collective du travail - du Christianisme dans le domaine social

b/ l'Organisation Communautaire - ainsi que le respect du groupe social et du groupe parental par leurs membres crée un véritable lien de solidarité entre ceux-ci.

c/ le goût du travail notamment chez certains groupes sociaux comme les Diolas, les Mourides etc...

d/ Une certaine évolution vers l'individualisme dans les centres, pourrait créer chez ces acculturés un véritable esprit d'initiative. Toutefois il faut ici de faire attention à ce que ce comportement d'indépendance ne finisse par compromettre le goût de la vie en communauté et la solidarité.

VALEURS TECHNO-ECONOMIQUES

a/ La pratique du travail commun au sein de la famille, du village dans les champs collectifs notamment.

b/ la division du travail entre les sexes et dans la famille ce qui permet une répartition judicieuse des tâches.

c/ La pratique de certaines cultures de décrue et de certains travaux hydrauliques-agricoles (cas des Sarakolés du Goye inférieur).

d/ La progressive monétarisation de toute l'Economie etc.etc....

+

+

+

Face à la situation que voilà, le Gouvernement Sénégalais a, ~~en~~ au lendemain de l'indépendance entrepris un vaste programme de développement.

Pour une meilleure compréhension de l'action entreprise par le Gouvernement et le peuple sénégalais, nous allons essayer de préciser dans sa globalité et dans sa finalité comment le terme de "développement" doit être entendu et compris ici.

L'Economie du Développement doit rechercher le plein développement physique et mental de l'individu; le développement englobe et dépasse à la fois la croissance économique qui ne vise que l'accroissement de la production d'une année par rapport à la dernière, d'une période par rapport à la précédente. Le développement doit être compris au sens large dans sa finalité; il doit viser à libérer l'homme en lui permettant de satisfaire ses besoins en confort - alimentation - santé et hygiène - savoir etc.... bref dans ses buts le Développement vise et tend à assurer à l'individu un niveau de vie le plus élevé possible.

Dans l'optique du Développement que voilà, les opérations qui vont être étudiées dans le cadre de ce mémoire de stage ne se limiteront pas aux seules actions de production, mais ~~en~~ engloberont toutes les actions de promotion humaine, économiques et sociales entreprises sous la conduite du Gouvernement Sénégalais afin d'assurer à l'homme Sénégalais en général et à celui du Sénégal Oriental qui particulièrement nous intéresse aujourd'hui un "plus être et un mieux être".

Toutefois, l'Economie du Développement doit être entreprise suivant une certaine stratégie afin que l'homogénéité dans la mise en oeuvre des opérations soit sauvegardée autant que faire se peut. Cette homogénéité du Développement qui voudra qu'on tienne compte du passé pour agir sur l'avenir évitera aux populations intéressées d'être déroutées tout en leur permettant de suivre et de soutenir toutes les phases du développement parce que se sentant concernées et pleinement responsables. Il apparaît dès lors qu'un dialogue indispensable et continu doit s'instaurer entre la ^{base} et le sommet, cela étant la condition sine qua-non de toute réussite dans un Développement de grande envergure.

De fait, il s'agit de faire participer effectivement les masses au Développement c'est à dire les conduire en fin de processus à prendre en main leur propre destinée.

+ + +

Une action d'une si grande envergure ne peut se mener sans être soutenue par une idéologie mobilisatrice et créatrice. Qu'entendons nous par Idéologie ? Au sens large, l'Idéologie est un ensemble de systèmes de représentation de valeurs d'idées et de conception, relativement fossilisés dans un groupe humain ou à l'état naissant, à une époque, une période données. Au sens restreint nous entendons par Idéologie un ensemble d'idées et de conceptions, caractérisé par des idées maîtresses répandues dans un groupe social à un moment donné. Aussi, y a-t-il des Idéologies politiques, religieuses, philosophiques etc... Le Sénégal de la colonisation a connu des Idéologies d'importation: religieuses, politiques etc...., comme le Capitalisme introduit par le biais de la colonisation, l'Islam et le Christianisme etc... Toute Idéologie a sa propre conception des relations internes dans le groupe social, des rapports qui doivent présider entre les individus du groupe d'une part, et des rapports entre l'Etat et les membres du groupe d'autre part; bref toute Idéologie a sa propre conception de l'organisation de la société et du développement.-

...../.....

A la recherche d'une Idéologie au service du Développement, le Sénégal a opté pour une Idéologie forte mais tout en considérant l'homme comme valeur suprême, comme moyen et fin.

L'action humaine en effet suppose un moteur, une mystique, et se fonde sur un système de valeurs auxquelles les masses doivent s'attacher. Les masses qui ont fait "leur" une Idéologie doivent trouver en elle des éléments dynamiques, des éléments moteurs qui les poussent à agir et à progresser. "Toute Idéologie procède dialectiquement de la nature et de la culture et il en résulte qu'elle est à la fois le produit des conditions socio-historiques et ce qui permet de dépasser ces conditions" (L.V.Thomas). Aussi toute Idéologie en retard sur son époque est-elle sclérosante et toute Idéologie en avance dangereuse et utopique. Toute Idéologie doit être adaptée aux conditions socio-culturelles du milieu où elle se fonde et être révolutionnaire pour pouvoir devenir un facteur dynamique de progrès et de Développement.-

Devant ce choix d'une Idéologie au service du Développement, le Sénégal a rejeté le Capitalisme libéral et le Socialisme intégral. Le premier parce que celui-ci opte pour l'individualisme et considère l'intérêt commun comme la somme des intérêts privés, parce qu'il soutient l'appropriation privée des moyens de production dans tous les secteurs et branches de l'Economie nationale et limite par là l'intervention de l'Etat, de la puissance publique et des collectivités publiques dans l'économie; parce qu'il s'appuie également sur une classe sociale de la Bourgeoisie nationale qui est considérée comme le moteur et le facteur des activités économiques nationales. Une option résolument capitaliste conduirait, par le fait de l'inexistence d'une Epargne nationale publique et privée suffisante, à une économie dominée par le capital étranger. Le Socialisme intégral a également été rejeté par le Sénégal parce que ce dernier condamne toute forme de religion révélée et prône un athéisme militant, parce qu'il fonde également sur la lutte des classes et condamne la propriété privée de façon trop large mesure...etc..etc....

Le Sénégal, compte tenu du génie de son peuple ainsi que des moyens dont l'Etat dispose et de la situation de son économie, et eu égard aux buts poursuivis dans le domaine du Développement, a donc fini par opter pour une forme de socialisme humaniste. A la base de ce choix se trouvent entre autres raisons :

- l'Esprit communautaire des masses
- le Souci d'une justice sociale

Il s'agit d'améliorer le niveau de vie du Sénégalais en générale mais d'abord et surtout celui du paysan, en diffusant et en améliorant le progrès dans les domaines de la santé et de l'hygiène, de l'habitat et de l'édilité, favorisant l'accroissement de la production et de la productivité agricoles et en diversifiant les cultures pour éliminer le déficit vivrier. Le plan au Sénégal tend enfin à augmenter la production intérieure brute et partant les revenus nationaux et "per-capita".-

Pour atteindre ces objectifs en milieu rural particulièrement, des structures d'encadrement ont été mises en place.

C'est ainsi que l'Animation a pour rôle d'éveiller le monde rural et de former un paysanat moderne et réceptif au progrès et utilisant dans les meilleures conditions de nouvelles méthodes culturelles; l'animation a surtout pour mission de former des paysans organisés capables d'exprimer leurs besoins et de défendre leurs intérêts.-

Quant au mouvement coopératif, son rôle essentiel est de susciter en milieu rural d'abord et urbain ensuite l'esprit coopératif et d'aider à l'implantation de coopératives multifonctionnelles.

Les Banques d'Etat (B.N.D.S. et U.S.B.) en ce qui les concerne dispensent des crédits pour permettre l'approvisionnement du monde rural en matériels et produits d'une part et de financer la commercialisation d'autre part.

L'Office de Commercialisation ou .O.C.A. quant à lui a été créé dans le but d'exécuter les programmes agricoles arrêtés et de mener la commercialisation effective des produits.

L'O.N.C.A.D. ou office national de coopération et d'assistance au développement créé récemment coiffe le service de la coopération et celui des anciens C.R.A.D.; il encadre les coopératives et loue ses services à l'O.C.A. et à la B.N.D.S.

Il est maintenant aisé de mesurer à l'issue de ce bref rappel des organismes de développement sur lesquels nous nous proposons d'ailleurs de revenir dans notre Etude, l'importance de l'intervention de l'Etat dans le secteur de l'économie rurale. Cette intervention accrue découle du fait que les investissements privés étrangers ne s'intéressent pour le moment qu'aux deux secteurs industriel et tertiaire. C'est donc finalement dans le secteur agricole que porte essentiellement des efforts de la planification sénégalaise; toutefois le secteur industriel n'est pas pour autant négligé, et là il s'agit plutôt de rechercher une collaboration entre capitaux privés et publics et d'encourager les Entreprises privées étrangères à investir dans le cadre tracé par le plan industriel à L.T. Nous constatons ainsi que la planification sénégalaise ne va pas à l'encontre de l'initiative privée et ne réduit pas la liberté individuelle mais fait appel aux bonnes volontés tant intérieures qu'extérieures.

Le Sénégal, nous l'avons déjà dit, a opté pour une planification à long terme avec l'élaboration et l'exécution de plans quadriennaux. Le premier plan quadriennal élaboré et exécuté de 1961 à 1964 s'était fixé comme objectifs principaux:

a/ Formation des hommes:

- enseignement technique; formation des cadres
- amélioration santé et conditions hygiène
- amélioration Edilité et logement

b/Augmentation de la production

dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce.

Ces différents objectifs visaient à accroître la P.I.B. (production intérieure brute) par rapport à 1959 avec un taux d'accroissement de 9% l'an, à freiner l'exode rural, à promouvoir une économie plus complexe en intégrant les courants économiques. L'intervention accrue de l'Etat devait permettre la liquidation de l'économie de traite, le développement d'un mouvement coopératif dynamique ainsi que l'organisation et le renforcement des circuits de commercialisation. Il fallait hâter aussi l'intégration économique et permettre par des opérations précises de développement le désenclavement des régions de la Casamance du Fleuve et du Sénégal Oriental.

Les résultats du premier plan quadriennal sont suffisamment connus aussi nous nous contenterons nous seulement de rappeler les principaux obstacles qui ont fait que ce premier plan n'a pas finalement atteint ses objectifs majeurs, ce qui concerne la croissance économique:

- Rétrécissement de l'espace économique sénégalais avec l'éclatement de l'A.O.F. et du Mali ainsi que la carence de l'union de la manière de l'Ouest Africain (U.D.E.O.A.)
- Dégradation des termes de l'Echange accompagnée de quelques rétrocesses d'arachides Plutôt médiocres -
- Diminution des dépenses de l'Armée Française
- Récession du commerce due au flottement né de la période d'adaptation aux nouvelles structures du monde rural.
- Arrêt des investissements étrangers à cause du rétrécissement de l'espace économique et sans doute aussi par méfiance au socialisme.-

Malgré que le plan ait été révisé compte tenu des difficultés qui voilèrent, la production intérieure brute n'a finalement cru que de 3,2% l'an, cette augmentation de la P.I.B. diminuerait certainement si l'on tenait compte de la croissance démographique.

Toutefois quelques résultats appréciables furent enregistrés notamment dans les domaines de la formation des hommes et de la modernisation du monde rural (équipement agricole, méthodes culturales etc...)

Compte tenu des enseignements du premier plan et des nouvelles données économiques, un second plan quadriennal a été élaboré et mis en exécution depuis 1965. Ce plan a tenu compte de certains problèmes: démographie galopante, association du Sénégal au Marché Commun et alignement du prix de l'arachide au cours mondiaux. Trois objectifs principaux ont ainsi été retenus:

a/ Développement de la production rurale:

- Hausse de la production et de la productivité arachidières
- Développement des cultures vivrières
- Intensification de cultures alimentaires et industrielles nouvelles: coton, canne à sucre - riz etc....

b/Développement de la zone industrielle Dakar-Thiès
pour en faire une véritable zone de polarisation -

c/Organisation accrue du Monde rural

D'autre part pour rendre plus concrets les objectifs nationaux et eu égard à la spécificité et aux potentialités des différentes régions économiques administratives, le plan a été régionalisé. C'est ainsi que chaque région du Sénégal a ses programmes régionaux et locaux faisant partie intégrante du plan national et devant être exécutés suivant une stratégie spécifique au sein de la stratégie nationale.

+ + +
+ + +

dx

C'est dans ce cadre régional que se situe notre Etude. En effet, notre sujet de mémoire nous conduit à l'Etude de l'élaboration de l'exécution et du contrôle des actions de développement dans le cadre du plan régional du Sénégal Oriental d'une part, et à faire le bilan de ces actions d'autre part. Le département de Bakel, c'est à dire dégager les résultats obtenus sous tous les aspects du développement ce concept pris dans son acception véritable qui est celle que nous avons déjà précisée.-

Notre développement comprendra deux grandes parties; dans la première nous présenterons en introduction le milieu et l'espace de la 5^e Région. Ensuite dans une première sous-partie nous exposerons la stratégie globale nationale de la mise en oeuvre des programmes régionaux et locaux au Sénégal Oriental. C'est à dire comment le plan régional a été élaboré, comment les actions de développement sont menées et contrôlées aux niveaux régional et local. Ensuite dans la deuxième sous-partie nous nous efforcerons de dégager les faiblesses constatées aux niveaux de l'élaboration et de l'exécution et du contrôle du plan régional d'une part, et les améliorations souhaitables en ces domaines d'autre part. Dans la deuxième partie de notre Etude nous présenterons d'abord le milieu physique et humain du Département de Bakel et ensuite dans une première section nous présenterons le Bilan du fonctionnement des structures d'encadrement et dans une deuxième section il sera surtout question du Bilan des actions de développement économique et social. Enfin dans une conclusion générale seront exposés les principaux obstacles qui freinent le développement du Sénégal Oriental.-

...../.....

P R E M I E R E P A R T I EL'EMERGENCE D'UN PLAN DU TERROIR - CONDUITE
DES ACTIONS - CONTROLE- SITUATION D'ENSEMBLE DE LA REGION - LE MILIEU1/ L'ESPACE DE LA 5^e REGION - LES LIMITES

Le Sénégal Oriental couvre la partie Sud-Est du Territoire Sénégalais; il a à l'Est, du Nord au Sud, des frontières communes avec les Républiques de Mauritanie, du Mali et de la Guinée. Il couvre un vaste territoire de 59.602 Km² ce qui représente à peu près le quart de la superficie totale du Sénégal.-

Administrativement, la Région est divisée en trois Départements: Tambacounda au centre, Bakel au Nord-Est et Kédougou au Sud. Chacun de ces Départements est à son tour divisé en quatre Arrondissements; c'est ainsi que le Département de Tambacounda couvre les Arrondissements de Koussanar et de Koukoutoum à l'Ouest, de Maka au Sud-Est, et de Missirah au Sud; quant au Département de Kédougou, il comprend les Arrondissements de Bandafassi et Salémata à l'Ouest, de Fongolimbi au Sud et de Saraya au Nord-Est de Kédougou; le troisième Département qui est celui de Bakel couvre les Arrondissements de Ololdou au Nord, de Bala et de Goudiry au Nord et le long de la voie ferrée et celui de Bélé au Sud de la ligne du chemin de fer.-

2/ LE MILIEU PHYSIQUELE SCHEMA MORPHOLOGIQUE

L'on sait que le Territoire Sénégalais se divise en trois grandes régions morphologiques à savoir:

- le Sénégal Central: du Ferlo à la Casamance et qui constitue la partie proprement sédimentaire -
- le Sénégal Occidental: à l'Ouest d'une ligne Rosso-Ziguinchor
- le Sénégal Oriental qui représente au Sénégal la bordure ancienne du bassin sénégalo-mauritanien (sédimentaire) et une partie du vieux socle africain appelé Birrimien.

La région du Sénégal Oriental a été complètement érodée et les hauteurs restent moyennes (300 à 400 m). Les reliefs les plus importants sont les reliefs en "creux" déterminés par les principales vallées de la Haute Gambie de la Falémé.

A travers ce socle ancien il y a eu des intrusions ou percées de roches éruptives très anciennes (Diorites et granites). Ces roches donnent des reliefs constitués en des plateaux mais surtout des pointements ou Barres constitués par des grès. Il est venu s'ajouter à ce matériel rocheux ancien des "venues" métallifères ou alluvionnements, qui peuvent être riches en métaux précieux (régions de Kédougou et Bakel).-

LES DONNEES CLIMATIQUES

Le Sénégal Oriental connaît deux climats: soudanien et sahélo-soudanien vers Bakel. Les pluies y sont relativement précoces et déjà au mois de Juin il commence à pleuvoir au Sénégal Oriental. En moyenne il tombe annuellement dans la région de 850 mm à 900 mm avec cependant des variations de pluviométrie suivant les zones; c'est ainsi qu'à Tambacounda la moyenne annuelle se situe aux environs de 896 mm, à Goudiry 783 mm, à Kédougou 1.312 mm et à Bakel 772. La température moyenne est de 32° à 32°,7, celle-ci pouvant atteindre pendant les mois Mars - Avril - Mai 43°. Inversement de Décembre à Février la Région connaît une saison sèche relativement fraîche et pendant l'hivernage également il fait généralement bon.

LA PEDOLOGIE - LA VEGETATION

Les recherches pédologiques ont permis de découvrir une variété de sols ainsi répartis:

- sols bruns tropicaux
- sols sablonneux ou sols "Dior"
- cuirasses latériques
- sols argileux
- sols argilo-sableux plus ou moins limoneux etc..etc....

Connaissant les climats soudanien et sahélo-soudanien, le Sénégal Oriental se trouve au point de vue végétation caractérisé par la savane présentant cependant des physiologies très diverses: arborée ou boisée, arbustive lorsqu'elle est plus dégradée, en fonction des conditions du milieu physique (sol) et de l'action humaine (feux de brousse - défrichement - pâturages).-

L'HYDROGRAPHIE

La région du Sénégal Oriental est drainée par trois fleuves du Sénégal et ses affluents -

- la Gambie
- la Falémé

L
S
f
d

- zône N° 2 à vocation agro-pastorale qui, elle aussi, se divise en deux sous-zônes.
- zônes N° 3 appelée Haut Fleuve et Falémé
- zône N° 4 de Kédougou et du Niokolo-Koba

La zône agricole comprend les arrondissements de Koussanar, Maka p le Nord-Ouest de l'arrondissement de Missirah jusqu'à la hauteur de la Gambie à Dialacoto. Cette zône couvre 14.453 Km².

La zône agro-pastorale groupe les arrondissements de Goudiry et Ba du Département de Bakel; sa superficie est de 14.453 KM².

La zône Haut Fleuve Falémé comprend le reste du Département de Bak c'est à dire les Arrondissements de Bélé, Ololdou; -elle s'étend sur 5.442 Km².

La zône de Kédougou et du Niokolo-Koba couvre le Département de Kédougou ainsi que le Sud-Est de l'Arrondissement de Missirah; elle s'étend sur 22.771 Km².

3/ LE MILIEU HUMAIN - LA POPULATION

Par rapport à son étendue, le Sénégal Oriental est sous-peuplé; il connaît également des mouvements de populations divers.

a/ LE BILAN DEMOGRAPHIQUE

Le recensement administratif de 1960 et l'enquête démographique de 1964 indiquent pour toute la Région une population totale variant entre 155.000 et 151.000 habitants et se répartissant entre les trois Départements comme suit:

- Département de Tambacounda: entre 65.320 et 63.870 -
- Département de Bakel: entre 47.680 et 46.440
- Département de Kédougou entre 42.000 et 40.690

REPARTITION DE LA POPULATION PAR ETHNIES

- Ouoloffs	:	3.000
- Toucouleurs	:	22.000
- Peulhs, Foulahs, Laobés		56.000
- Bambaras, Mandingues:		34.000
- Sarskolés		32.000
- Autres ethnies		5.000
		TOTAL: 151.000

...../.....

REPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPE D'AGE ET PAR SEXE

(Sources Sce de la Statistique - travail de regroupement fait par nous)

<u>SEXE MASCULIN</u>	<u>SEXE FEMININ</u>
Moins de 1 an à 4 ans - 14.260	12.620
de 5 ans à 14 ans - 18.460	13.000
de 15 ans à 24 ans - 10.460	18.640
de 25 ans à 34 ans - 13.700	12.480
de 35 ans à 44 ans - 8.320	8.340
de 45 ans à 54 ans - 5.760	4.980
de 55 ans à 64 ans - 2.820	2.240
de 65 ans à 79 ans - 2.380	1.640
Plus de 80 ans - 480	800
76.640	74.540

Un coup d'oeil rapide sur ce tableau démographique par tranches d'âge nous permet de faire les remarques suivantes:

Dans la tranche de 15 à 24 ans les filles sont beaucoup plus nombreuses que les garçons; ce phénomène est sans doute dû à l'exode rural et à l'émigration. D'autre part nous allons essayer de déterminer à partir de notre tableau la population active en considérant comme inactifs les enfants de moins de un an à 14 ans, les femmes de plus de 45 ans et les hommes de plus de 55 ans. Nous obtenons après les différents ajustements le tableau suivant de la population active:

<u>SEXE MASCULIN</u>	<u>SEXE FEMININ</u>
10.460	18.640
13.700	12.480
8.320	8.340
5.760	
38.240	39.460

Nous constatons que les femmes sont **beaucoup plus** nombreuses que les hommes dans le total de la population active qui se situe à 78.000 environ. Cette différence serait plus accentuée si on avait tenu compte pour les femmes de la tranche d'âge de 45 à 50 ans; mais nous avons estimé que le mauvais état de santé de la population rurale du Sénégal Oriental en général ne permet guère aux femmes de plus de 45 ans de demeurer encore actives dans les champs et d'ailleurs nous avons pu constater ce fait dans le Département de Bakel.

En définitive donc nous constatons que parmi la population active les femmes prennent une part légèrement supérieure et ce fait vient corroborer s'il en était besoin notre augmentation sur l'exode rural et l'émigration des

Cependant, il convient d'apporter quelques réserves sur la man
théorique qui nous a guidé dans la détermination de la population active, car
taux de scolarisation étant très faible dans la région (25%) beaucoup de jeun
en âge scolaire ne fréquentant pas l'école participent déjà effectivement aux
diverses activités rurales.-

b/ LES DENSITES -LES VILLES PRINCIPALES

Les densités de population sont généralement faibles et se cl
frent en moyenne à moins de 3 habitants au Km². Cependant dans la partie cen
de la Région et aux environs de Tambacounda singulièrement dans la zone agri
les densités sont plus élevées tandis que dans les zones excentriques de Baka
de Kédougou la population est éparpillée.-

Dans la région on compte trois villes importantes: Tambacoun
Kédougou - Bakel. La capitale régionale Tambacounda a une population d'envir
13.000 habitants et polarise toutes les activités économiques de la Région.
au Centre de la Région, Tambacounda exerce son influence d'une part sur le B
et le Sine Saloum car l'arrondissement de Koupentoum n'est que le prolongeme
Bassin arachidier, d'autre part sur une partie de la Haute Casamance et une
de la Gambie. Ces différentes influences ont pour conséquences directes les
tions de population, migrations sur lesquelles nous reviendrons en tant qu'él
sont des facteurs de développement à encourager pour la mise en valeur de la
5^e Région.

Quant aux villes périphériques de Bakel et de Kédougou, elle
sont peu peuplées; la première compte de 5.500 à 6.000 habitants tandis que
pulation de la deuxième n'excède pas 4.500 habitants.-

c/ LES MOUVEMENTS DE POPULATION

Le Sénégal Oriental connaît des mouvements de population pl
temporaires et saisonniers dus à des facteurs économiques. Toutefois depuis
quelques années des immigrations définitives ont lieu et tendent à s'accen
surtout dans l'Arrondissement de Koupentoum où on compte déjà plusieurs vil

4° / LES VOIES DE COMMUNICATION

Il s'agirait essentiellement ici des voies de communication terrestres et dans ce domaine nous dirons tout de suite que le Sénégal Oriental est pauvre en ce qui concerne l'infrastructure routière.-

DANS LA REGION

On compte quatre grands axes routiers difficilement praticables cependant pendant l'hivernage. Il s'agit des quatre routes classées qui relient

- Tambacounda à Bakel en passant par Cothiary, Bala, Goudiry et Kidira -
- Tambacounda à Koupentoum en passant par Sinthiou-Malème, Kounar -
- Tambacounda à Kédougou en passant par Missirah, Dialacoto, Niokolo-Koba -
- Tambacounda aux localités situées au Sud-Ouest vers la Casamance par Mahina Coura, Gouloumbo.

Quant aux pistes, elles sont nombreuses et relient les Arrondissements d'un même Département entre eux d'une part, et les villages d'un même Arrondissement d'autre part. Plusieurs de ces pistes sont impraticables pendant l'hivernage. Kédougou par exemple à certaines époques (Août) est coupé du reste du Département.-

AVEC L'EXTERIEUR

A l'exclusion du rail et de l'Avion, le Sénégal Oriental communique avec le reste du pays essentiellement par deux axes routiers: celui qui fait T. Koupentoum - Kounghoul - Kaffrine - Kaolack et l'autre qui relie Tambacounda à Casamance en passant par Gouloumbo Vélingara etc....

5° / LES PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA REGION

L'Agriculture est partout pratiquée dans la Région mais de manière intensive surtout dans la zone agricole N° I. Les principales cultures sont: Maïs, Mil - Arachide - Coton.

Dans la zone agro-pastorale surtout se pratique l'Elevage mais celui-ci est assez important aussi dans le Département de Kédougou et même dans celui de Tambacounda.

La pêche artisanale aussi se développe dans le Département de Bakel aussi bien dans les Goyes supérieur et inférieur que dans les marigots pendant l'hivernage.

Ce tour d'horizon quelque peu rapide de la situation et du milieu du Sénégal Oriental nous a permis de relever quelques unes des particularités marquantes de cette région périphérique. Aussi, maintenant que nous avons situé le cadre d'ensemble de notre Etude allons-nous diviser, comme annoncé dans notre Introduction Générale, notre première partie en deux sections.-

S E C T I O N - I

LE PLAN REGIONAL, LES PROGRAMMES REGIONAUX ET LES
PROJETS LOCAUX DE DEVELOPPEMENT AU SENEGAL
ORIENTAL

CHAPITRE I - L'ELABORATION DES PROGRAMMES REGIONAUX ET DES PROJETS LOCAUX -

A - Théorie sommaire de l'élaboration d'un plan de développement-

Ce sont les pays socialistes d'Europe qui les premiers ont commen-
à élaborer et à exécuter de manière systématique des plans de développement af-
d'obtenir une croissance optimale rapide et harmonieuse de la production dans
les secteurs, pour éviter les crises économiques et les désarticulations secto-
les qu'a connues le monde capitaliste de la fin du 19 et du début du 20è siècle

L'on a ainsi vu la Russie soviétique après la révolution d'Octobr
et à partir de 1929 élaborer des plans de développement; les autres pays socia-
tes suivirent l'exemple soviétique.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, des pays capitaliste
à économie libérale ont, comme la France, senti le besoin et la nécessité de r-
ganiser leur économie désarticulée par les faits de la guerre et des crises cy-
ques. C'est ainsi que le premier plan français vit le jour (1947-1953) et s'ét-
efforcé d'organiser une partie seulement de l'économie nationale c'est à dire
secteur de base qui englobe l'énergie, l'Industrie lourde, les transports, et
ainsi aussi que plusieurs nationalisations eurent lieu dans ces différentes br-
ches de l'économie. Depuis cette date, la France n'a cessé de se servir du plan
comme moyen d'organisation de l'économie nationale, et elle est aujourd'hui à
son cinquième plan qui s'exécute en ce moment.

L'expérience de la planification française a depuis fait école, e
des pays occidentaux à économie libérale comme l'Italie et la Grande Bretagne
suivi l'exemple français, et leurs gouvernements interviennent de plus en plus
dans des secteurs économiques nationaux jusque là réservés à l'initiative pri-
vée, par l'élaboration et l'exécution de plans.

La plupart des pays sous-développés du Tiers Monde ayant acquis
récemment leur indépendance ont également adopté la planification comme moyen
méthode d'organisation de leur économie pour promouvoir une société nouvelle
en formant les hommes, en modernisant leur agriculture en suscitant une Indus-
trialisation pour enfin hâter la croissance économique et augmenter le niveau
vie des masses déshéritées.-

Toutefois dans ces trois groupes de pays: socialistes communistes
occidentaux - Tiers Monde non communiste - la philosophie et les objectifs de
planification sont différents d'un groupe à l'autre, et nous l'avons d'ailleurs
précisé dans notre introduction générale en ce qui concerne le cas du Sénégal
rapport à l'Europe.-

Nous avons jugé utile de faire cette dégression, ce bref rappel
historique de la planification dans le monde pour mieux montrer que d'un pays
à l'autre, d'un système economico-politique à l'autre, les méthodes de planifi-
cation peuvent être différentes, un schéma linéaire unique ne pouvant donc être
retenu. Cependant avec nos modestes connaissances nous allons essayer maintena-
de proposer un schéma type d'élaboration de plan de développement.

Dans l'élaboration d'un plan il y a plusieurs étapes et phases à suivre et une collaboration entre techniciens et gouvernants (politique) est indispensable. Cela suppose donc l'existence au niveau national d'un organe central de la planification et des commissions techniques et politiques. Les commissions techniques seront chargées des études techniques et dans ce cadre elles peuvent se diviser en commissions sectorielles, commissions de recherches, commissions d'analyse, commissions de synthèse etc.... Le rôle de l'organe central de la planification doit être un rôle de coordination et d'impulsion tandis que les commissions politiques elles, doivent avoir pour attribution d'arbitrer les différends entre commissions auxquelles elles rappellent les objectifs choisis et les points de vue des gouvernants qu'elles représentent. A un niveau plus bas, notamment au niveau régional, des organes locaux de la planification peuvent être créés, et ces organes doivent dans ce cas travailler en relation directe avec l'organisme central de la planification qui doit alors regrouper et faire la synthèse des travaux des organes locaux. C'est là une forme de décentralisation technique qui bien organisé doit normalement donner des résultats satisfaisants.-

Une fois ces divers organes et commissions constitués, c'est la mise au travail qui doit commencer.-

En un premier temps il s'agira d'abord de faire une macro-analyse globale de l'ensemble du pays, et dans tous les domaines, Il faudra donc faire des recherches, mener des enquêtes et des interviews au niveau des populations rassembler tout ce qu'il y a comme documentation intéressante dans les divers services (statistiques-rapports d'experts-analyses économiques etc...) Ce travail préliminaire doit permettre de déterminer le potentiel humain, le potentiel économique et financier du pays: Démographie - infrastructure routière - production industrielle - consommation d'énergie - investissements publics et privés - revenu intérieur brut et revenu national - bref, les comptes économiques de la nation une fois établis seront déjà un document d'analyse intéressant.-

Il faudra également prendre contact avec le milieu physique, faire l'inventaire des ressources du sol et du sous-sol, ce qui pourra faciliter la détermination des zones homogènes.

Ces travaux préliminaires sont difficiles et seuls des spécialistes rompus à la tâche pourront les diriger et les orienter; nécessairement donc un pays qui ne compte pas suffisamment de cadres techniques devra recourir à une assistance étrangère. Ces travaux préliminaires permettent, une fois tous les renseignements rassemblés, de dresser un tableau complet des données de base.

L'analyse de ces données permettra ensuite de déterminer les facteurs socio-économiques, socio-culturels favorables au développement, ainsi que les divers freins et contraintes - qui liés aux conditions physiques, imposés par la démographie, qui liés aux moyens matériels, humains et financiers, etc...etc.. Bref on dressera une liste la plus exhaustive possible des facteurs favorables des contraintes de tous ordres.-

D'autre part, on s'efforcera autant que faire se pourra, de faire également un recensement et une analyse des forces de développement dans le pays et des besoins directs (personnels ou collectifs) et indirects (équipements etc....) ces derniers conditionnant les premiers.-

Ces différentes Etudes préliminaires et les analyses des données de base ainsi rassemblées (travail techniciens) permettront de déterminer les orientations générales à donner au plan en élaboration.-

Une fois cette phase technique terminée, le "politique" interviendra pour faire les arbitrages nécessaires entre les besoins et les priorités et fixer définitivement les orientations générales du Plan.

Ensuite dans une deuxième étape les objectifs à long terme et à court terme du plan seront déterminés, et les techniciens élaboreront le contenu du plan qui sera soumis au "politique" ou gouvernement pour contrôle.-

Une fois le plan rédigé, devenu concret, soumis au Gouvernement et accepté par lui, il devra être déposé pour approbation devant les représentants du peuple c'est à dire le Parlement.

Le plan ainsi approuvé sera celui de la Nation et l'organe central de la planification (Ministère du Plan, Commissariat au Plan, Ministère du Développement etc.... par exemple) sera chargé de son exécution et de son contrôle.

Mais le plan devra également selon les objectifs poursuivis et le cadre politico-économique où il s'appliquera, définir de manière plus ou moins impérative, plus ou moins indicative les actions de développement à mener et les moyens à utiliser.

B/ ELABORATION DU PLAN REGIONAL DU SENEGAL ORIENTAL

Le premier plan sénégalais (6I/64) a été essentiellement l'oeuvre du sommet et on s'était contenté simplement de faire un partage des investissements au niveau régional. Le milieu local ne se sentant pas directement concerné n'avait pas donné suffisamment de vigueur au plan national dont les objectifs étaient restés vagues et pas assez précis au niveau de la base à partir de laquelle cependant les dirigeants avaient misé le développement économique et social du pays.

Compte tenu de ces faiblesses, le deuxième plan a été régionalisé afin de rendre plus concrets et plus précis les objectifs du plan national, et plus efficaces les actions à mener - Aussi a-t-il été décidé que chaque région aura son propre plan qui sera élaboré à son niveau par ses propres organes, et que l'ensemble des plans régionaux ainsi élaborés regroupés au niveau de la Nation constituera le plan national.

L'on a voulu ainsi localiser le plan pour respecter la vocation particulière des particularités de chaque région, afin d'instaurer un développement à partir de la base par le dialogue constant entre elle et le sommet.

La régionalisation doit permettre de mieux connaître les aspirations d'attente du paysan sur lesquelles on agira ensuite pour relever son niveau de vie, transformer sa mentalité traditionnelle en une mentalité plus moderne et plus apte à susciter et à hâter le développement.

Tout ce processus d'élaboration suppose l'existence d'un organe central et d'un organisme régional de la planification et d'un calendrier de mise en œuvre.

...../.....

I/RAPPEL DE L'ORGANISME CENTRAL DE LA PLANIFICATION

Cet organisme central dont nous avons déjà défini le rôle tout au début de ce chapitre était composé de plusieurs organes lors de l'élaboration du 2ème plan.

a/ LE MINISTERE DU PLAN

divisé en plusieurs directions elles-mêmes comprenant plusieurs divisions. Nous citerons: la Direction de la Planification

- la Direction de l'Animation et de l'Expansion
- La Direction du Contrôle
- la Direction de l'Aménagement du Territoire

b/ LES COMMISSIONS NATIONALES

Elles n'étaient que temporaires et avaient disparu dès la phase terminale de l'élaboration du Plan. Elles avaient pour but essentiel de déterminer des objectifs chiffrés et d'établir des projets à exécuter dans le cadre du Plan. Ces commissions nationales étaient divisées en deux grandes catégories:

- les Commissions verticales ou sectorielles ayant chacune compétence pour un secteur déterminé de l'activité nationale (il y en avait huit) (8)
- les Commissions horizontales compétentes pour l'ensemble des secteurs. Il y a eu cinq (5) commissions horizontales lors de l'élaboration du deuxième plan: la commission de la régionalisation - la commission des Finances - la commission de synthèse (la plus importante) - la commission de la recherche - la commission des structures.

c/ LE CONSEIL SUPERIEUR DU PLAN

qui est un organe consultatif présidé par le Chef de l'Etat et qui comprend plusieurs membres dont:

- les Ministres des Départements économiques et sociaux
- les Gouverneurs de Région
- Les Représentants des organismes d'études économiques présents au Sénégal -
- le Chef de l'Etat-Major Général des Forces Armées
- des Représentants de la commission des Finances de l'Assemblée Nationale -
- des Assistants Techniques

Cet organisme consultatif a eu pour rôle de faire le point après chaque étape d'élaboration du plan et de contrôler ainsi l'état d'avancement des travaux.

d/ LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Il a été créé en 1964 et son rôle est clairement défini dans la Constitution Sénégalaise de la deuxième République. Il est chargé notamment de conseiller le Gouvernement et d'émettre des avis sur les propositions et projets de lois à caractère économique et social.

2/ RAPPEL DES ORGANES REGIONAUX DE LA PLANIFICATION

Des commissions régionales ont travaillé à côté des Gouverneurs et au niveau des réunions des comités régionaux de développement dans chaque région lors de l'élaboration du deuxième plan sénégalais.-

Dans les régions les travaux ont conduit à faire des inventaires de données de base, à élaborer des perspectives à L.T. (1980) et à définir des objectifs quadriennaux à C.T. (1955-1969)

Les commissions régionales ont travaillé en étroite collaboration avec les commissions nationales et plusieurs réunions de synthèse et d'harmonisation ont souvent eu lieu.

de
A la fin des travaux/chaque phase un rapport a été établi et c'est ainsi qu'à la phase R0 correspond le rapport sur les données de base, à la phase R1 le rapport sur les perspectives à L.T. à la phase R2 les objectifs quadriennaux.-

3/ RAPPEL DU CALENDRIER D'ELABORATION DU DEUXIEME PLAN

Le plan a été élaboré en trois étapes successives, chaque étape comprenant deux phases: une phase technique et une phase politique.

PREMIERE ETAPE: DETERMINATION DES ORIENTATIONS GENERALES

De Janvier à Avril 1964 se sont poursuivis les travaux de recherche des données de base dans les Régions. A l'issue de cette phase technique les rapports R.O. ont été établis et transmis au Ministère du Plan pour la détermination des orientations générales du Plan. A cette phase technique a succédé une phase politique qui a vu se réunir le Conseil Supérieur du Plan qui a émis les directives générales du plan sur la base d'une synthèse des données régionales et nationales.

DEUXIEME ETAPE: DETERMINATION DES OBJECTIFS

Les travaux qui ont conduit à la détermination des objectifs à L.T. et à C.T. ont eu lieu de Mai 1964 à Février 1965. Cette phase technique a

(Ro, RI, R2) ont été rédigés à la fin de chaque phase. C'est à l'issue de tous ces travaux que le deuxième plan fut mis au point. Notons que les C.E.R. et les C.D.D. n'ont pas participé à l'élaboration du plan. Les résultats des travaux ont conduit à la détermination d'objectifs de développement à L.T. et C.T. compte tenu de la problématique du développement au Sénégal Oriental éta après les diverses études et analyses. En présentant la situation d'ensemble le milieu en introduction tout au début de cette première partie, nous avons faire constater les freins au développement et les potentialités de la Région Sénégal Oriental.

Comme freins au développement nous noterons:

- Sous-peuplement général et la faible densité des populations dispersées dans l'ensemble du territoire
- Taux de natalité très faible et évolution lente
- Niveau de santé générale bas des populations et la présence de maladies endémiques quasi-généralisées (maladie du sommeil, onchocercose, goitres, bilharziose, paludisme, lèpre etc....)
- Infrastructure routière faible et défectueuse; mauvais état des routes et des pistes

Comme facteurs favorables nous citerons:

- Sur le plan de la production rurale une climatologie favorable surtout au Sud de la voie ferrée sur plus de 2/3 de superficie de la Région
- l'Inexistence de problème de terre (le Sénégal Oriental représente le quart de la superficie du Sénégal avec une population de 151.000 habitants environ).
- Perméabilité aux progrès de la population de la zone à vocation agricole.
- Des mouvements d'immigration dans le Nord du Département central de Tambacounda -
- La présence de plusieurs cours d'eau aménageables (le Sénégal Oriental est la région la plus arrosée du Sénégal) seule montagneuse -

cf h-b 5+

Les rythmes possibles d'immigration étant très mal connus, il est malaisé d'avancer des hypothèses techniques de production. Comme hypothèse de travail, l'on a admis une transformation radicale du peuplement rural en prévoyant l'installation au Sénégal Oriental en 1980 de 70.000 personnes.

Les hauts rendements relatifs observés (de 20 à 30 % supérieur à ceux des autres régions), les possibilités d'introduction de nouvelles spéculations, l'existence d'un cheptel présentant des caractéristiques intéressantes tant en ce qui concerne la production de viande que son aptitude à la traction, les possibilités d'utilisation des sols par des cultures sèches sans autres aménagements coûteux que la mise en place des infrastructures (routes, écoles indispensables, rendent cette région apte à une mise en valeur qui, dans l'état actuel des connaissances, serait basée sur les productions agricoles et non sur l'élevage extensif.

Cette mise en valeur, à condition que l'on dispose de l'appoint de population supplémentaire prévu, entraînerait une évolution de la structure du produit rural brut de ce type:

	1963			1980		
	Quantité (tonnes)	Valeur (millions)	%	Quantité (tonnes)	Valeur (millions)	%
<u>AGRICULTURE</u>						
Arachide	41.000	861	33	85.000	1.700	16,2
M i l	35.000	665	26	255.000	4.000	38,2
Maïs	10.000	159	6	115.000	1.700	16,2
R i z	1.240	24	1	1.800	36	0,3
Coton	430	13	0,5	41.000	1.200	11,4
Divers	--	93	2,5	--	364	3,5
<u>Total Agriculture</u>	--	1.815	70	--	9.000	85,8
<u>ELEVAGE</u>	--	688	26	--	1.250	11,1
<u>FORETS</u>	--	100	4	--	250	2,4
<u>TOTAUX</u>	--	2.603	100	--	10.500	100

Ce tableau fait apparaître qu'en 1980 les 2/3 de la production agricole seraient présentés en valeur par la production de céréales et que la culture industrielle du coton occuperait une place assez voisine de celle de l'arachide.-

..../.....

Dans l'état actuel des connaissances, l'hypothèse retenue ci-dessus est basée essentiellement sur la production agricole réalisable par culture sèche. Il convient cependant d'insister sur le fait que la structure de production proposée repose sur les connaissances actuelles. Il est vraisemblable que les recherches hydro-agricoles, zootechniques et même minières doivent permettre de modifier sensiblement ce qui est proposé aujourd'hui, en particulier, les possibilités qu'offrirait l'aménagement éventuel de périmètres hydro-agricoles dans la Haute Gambie (zône IV)"

b/ LA STRATEGIE

"Les principes généraux qui ont guidé l'élaboration de la stratégie sont les suivants:

- utiliser au mieux l'infrastructure existante et créer les conditions d'une meilleure efficacité pour les nouvelles infrastructures, en concentrant les actions et regroupant les populations -
- ne pas précipiter le mouvement migratoire avant de s'être assuré que toutes les conditions préalables soient réunies: santé, moyens de communication, infrastructure sociale et économique, encadrement (cultures et méthodes à vulgariser) et possibilités de diffusion des nouvelles cultures;
- tirer part, dans la mesure du possible, du niveau élevé de fertilité des sols et de l'absence de traditions agricoles pour s'orienter vers des spéculations nouvelles -

La stratégie est la suivante:

DANS LA PARTIE CENTRALE:

- Augmenter fortement et rapidement la population de la partie centrale de la région en orientant les immigrations en provenance de l'Ouest du pays vers les terrains à mettre en valeur dans les zones I et 2 en premier lieu dans la partie située entre le Chemin de Fer et le Fleuve Gambie,
- Faire dépendre le rythme de ce peuplement des résultats d'une recherche appliquée (ou au moins d'une expérimentation suivie par les centres de recherches) portant sur de nouvelles productions, les méthodes culturales et les types d'exploitation.

En effectuant pas cette recherche, on risque de ne pas pouvoir se servir des possibilités de diversification offertes par cette région (dans sa partie méridionale surtout) aux sols plus fertiles et à la pluviométrie plus favorable que dans l'Ouest du pays. Cette carence entraînerait l'adoption par les immigrants des types d'exploitation calqués sur ceux de la région d'origine et ne permettrait pas à cette région d'améliorer l'équilibre des productions nationales, puisqu'elle s'orienterait, elle aussi, vers l'arachide.

DANS LES PARTIES PERIPHERIQUES

Lever les inconnues suivantes: l'avenir de la zone 3 (Bakel) en cas d'aménagement du Fleuve Sénégal (barrage de Gouina); les possibilités offertes par l'aménagement de la partie haute de la Gambie qui traverse la zone 4 de Kédougou.

Mener, dans l'attente, des actions portant sur les infrastructures, la santé et l'alimentation.

c/ LE PROGRAMME QUADRIENNAL

"Les objectifs prioritaires sont:

- la recherche
- l'amélioration de la santé
- l'amélioration de l'infrastructure
- l'augmentation des productions rurales dans les zones accessibles -

PREMIER GROUPE D'OBJECTIFS: RECHERCHE ET MISE AU POINT DE METHODE

La recherche préalable au développement-

L'établissement des perspectives de développement pour le Sénégal Oriental était non seulement malaisé, mais hasardeux.

La situation espérée (perspectives) est d'un ordre tellement différent de la situation de départ que toute exploitation est dangereuse ou sans intérêt. Des perspectives indicatives ont cependant été établies. Mais la part de celles-ci qui sera réalisée au cours du second plan consistera davantage dans l'acquisition d'un certain nombre de connaissances préalables que dans l'augmentation du volume des productions.

Parmi les préoccupations, une est spécialement à retenir: celle de préparer les nouvelles exploitations agricoles par la recherche et les expérimentations appliquées, portant sur les types de production, les méthodes culturales et les modes d'exploitation.

LES GRANDES ORIENTATIONS DES ETUDES ET RECHERCHES

Dans le domaine agronomique, la volonté de diversification doit aller de pair avec la mise au point d'un système d'agriculture à haute productivité.

D'autre part, un très gros effort est consenti dans le domaine des recherches géologiques et minières en espérant voir se confirmer les indices positifs.

LES PRINCIPAUX THEMES

QUATRIEME GROUPE D'OBJECTIFS: ACTIONS POUR LA PRODUCTION RURALE

Les actions porteront sur les productions agricoles traditionnelles sur le coton, sur l'élevage et sur les plantations forestières.

ACTIONS SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES TRADITIONNELLES:
(PRODUCTIONS CONCERNEES)

	Surface (I.000 ha)			Rendements (Kg ha)			Production (tonnes)		
	1963	1969	Indice 63-100	1963	1969	Indice 63-100	1963	1969	Indice 63-100
Arachide	38,2	50	135	1.050	1.200	114	41.000	60.000	146
Mil	53,3	55	103	670	900	134	35.400	50.000	141
Maïs	19,0	19	158	880	1.100	125	10.000	21.000	190
Manioc	2,1	3	143	4.200	5.000	119	9.000	15.000	167
Niébés	2,6	2	77	310	500	162	800	1.000	125
Riz	1,6	1,5	94	770	1.000	130	1.240	1.500	121
<u>Maraichage</u>	-	0,020	-	-	10.000	-	-	200	-

Actions agricoles spécifiques:LE COTON

Cette production doit devenir une production essentielle du Sénégal Oriental. Son évolution durant la période sera la suivante:

	SURFACE (I.000 ha)		RENDEMENTS (Kg/ha)		PRODUCTION (Tonnes)	
	1963	1969	1963	1969	1963	1969
C O T O N	-	3,0	-	900	-	2.700

AMENAGEMENT DES TERROIRS: DANS L'ARRONDISSEMENT DE KOUSSANARActions pour l'élevage:

! Equipement de production:	! Pour la production bovine	! Pour l'agriculture:
! Cuir et peaux	! Cuir et peaux	! Outillage, abeilles, ruches, centres etc....
! Equipement de commercialisations	! chaîne de froid	! - quai d'embarquement
! Aménagement	! - Hydraulique	! - Parc à vaccination
	! - protection de pâturages	! - Centre de dressage

ACTION DANS LES EAUX ET FORETS :

- Peuplement naturel - Aménagement du parc de Niokolo-Koba

ACTIONS INDUSTRIELLES :

- Usine d'égrenage du coton à Tambacounda
- Industries extractives
- Petites Industries artisanales -

ACTIONS POUR L'ARTISANAT :

L'aide du secteur public aux opérations prises en charge par les artisans sera :

- Centre régional et autres infrastructures
- Equipements divers.

AUTRES ACTIONS

- Enseignement, formation, Information

- Enseignement primaire :

- 70 classes
- 2° Inspection Primaire Tambacounda
- Inspection Médicale

- Enseignement secondaire :

- Collège d'enseignement général

- Enseignement technique :

- Centre régional d'enseignement technique féminin à Tambacounda
- Centre professionnel agricole
- Centre professionnel artisanal rural

Education populaire et sportive :

- Terrains de sport à Tambacounda, Kédougou, Bakel -
- Maisons des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) à :
 - Tambacounda
 - Bakel
 - Kédougou
 - Goudiry
 - Salénata
- Camp de vacances à Missirah
- Centre régional d'éducation populaire et sportive (Tamba)
- Service civique.

INFORMATION :

- Centre régional d'Information à Tambacounda
- Centre Départemental à Kédougou

HYDRAULIQUE, EDILITE, HABITAT -

Hydraulique: le programme hydraulique de la région prévoit les opérations suivantes:

- Alimentation en eau potable
- Extension réseaux Tamba, Bakel

ASSAINISSEMENT

- Tambacounda

H A B I T A T

- Construction logement H.L.M.
- " " par emprunt à l'habitat social.

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS:

- Construction de six C.E.R. (Ololdou, Bandafassi, Salémata, Fongolimbi, Koussanar, Missirah)
- Construction de Centres d'animation:
 - 2 C.A.R. masculins (Bakel, Kédougou)
 - 2 C.A.R. féminins (Bakel, Kédougou)
 - 1 C.A. urbain à Tambacounda

PROJETS REGIONAUX ET LOCAUX

On indique ci-après les thèmes principaux des projets locaux et régionaux qui seront repris dans les programmes de zone.

En première priorité: production agricole

- actions de démonstration
- aménagements collectifs: défrichement, dessouchage
- projets locaux - coton, maïs, foin, riz, colatier

En deuxième priorité: Actions pour la Commercialisation

- pour le maïs, le mil, l'élevage
- pour les équipements de transformation nécessaires

En troisième priorité: Actions pour l'alimentation et la santé.

- les projets toucheront les zones peu accessibles où les méthodes de production de vivres et de leur stockage en hivernage seront à diffuser, avec des programmes d'éducation sanitaire et d'hygiène (eau)

AUTRES ACTIONS EN MILIEU RURAL

- Aménagement de villages d'immigrants
- Réseaux de pistes
- Aménagement des points d'eau et des mares
- Constructions de classes et de logements
- Achats collectifs de médicaments de première nécessité
- Travail du bois; tannerie, vannerie, tissage artisanal, jouets, forgerons, mécaniciens; petit matériel agricole, à chaux et éventuellement fabrique de porcelaine.

LES CONDITIONS DE REALISATION:

Au Sénégal Oriental, environ 70% des investissements agricoles seront à la charge du paysan (équipement, consommations intermédiaires). Il fournira l'effort le plus important après celui du Sine-Saloum. Cet effort ne sera rendu possible que par la bonne organisation du mouvement coopératif soutenu par les organismes de développement (CRAD, BNDS, OCA)?/Cette organisation implique:

- le perfectionnement des méthodes de gestion des coopératives et des organismes de service -
- l'amélioration des conditions d'établissement et d'exécution du programme agricole -
- le renforcement et la cuation mutuelle au sein des coopératives agricoles -
- la commercialisation effective du mil et du maïs
- l'échelonnement du paiement des produits afin de rationaliser l'emploi du revenu agricole et donc de promouvoir l'investissement.

TABLEAUX DE SYNTHESE

(VOIR SUITE)

EVOLUTION DE LA PRODUCTION RURALE ENTRE 1963 ET 1969

Tableau I

	1963			Indice valeurs 63-100	1969				
	Quantité	Millions	Structure %		Quantité	Millions	Structure		
AGRICULTURE									
Arachide:	41.000	861	47,0	34,4	146	60.000 t	1.260	44,8	31,5
Mil	35.400 t	665	36,8	26,6	143	50.000 t	950	33,5	28,2
Riz	1.240 t	24	1,3	1	154	1.500 t	28,5	1,3	1,1
Mais	10.600 t	159	9,0	6,4	198	21.000 t	315	11,2	11,2
Manioc	9.000 t	90	5,0	3,6	167	15.000 t	150	3,5	3,5
Viébé	800 t	16	0,9	0,6	125	1.000 t	20	0,7	0,7
Coton	-	-	-	-	-	2.700 t	82	3,0	3,0
Maraichage	-	-	-	-	-	200 t	6	0,2	0,2
Total Agricul		1.815	100	72,6	155		2.811,5	100	
ELEVAGE									
ovins-viande:	12.900	155	22	6,2	194	25.000	300	28,1	28,1
ovins-lait	160.000	480	69	19,1	147	235.000	705	65,5	65,5
ovins-caprins:	16.000	24	4	1	146	23.600	35	3,2	3,2
viciculture	-	29	5	1,1	121	-	35	3,2	3,2
TOTAL ELEVAGE		688	100	27,4	156		1.075	100	
TOTAL PROD. RUR		2.503	-	100	156		3.886	-	156

Analyse de l'évolution du P.R.B. de 1963 à 1969Structure globale du P.R.B. de la région:

Les produits des branches Elevage et Agriculture progressaient tous deux à une allure très rapide, et leur position relative au sein du P.R.B. global resterait inchangée.

Structure du P.R.B. par brancheAgriculture

L'effort des diversifications entreprise dans cette région transparaît

L'arachide et le mil tout en s'étendant rapidement, céderaient du terrain au coton et surtout au maïs.

ELEVAGE:

L'expansion du produit de l'élevage est vive grâce principalement à l'accélération du taux d'exploitation du cheptel qui passe de 5 à 7% l'an.

INVESTISSEMENTS REGIONALISES TOUS SECTEURS DURANT LA PERIODE 1965-1969

TABLEAU 2

	MILLIONS DE FRANCS		STRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT		
	C.F.A.	TOTAL	EN % SUIVANT	LES BRANCHES	LES SECTEURS
<u>I/Economie rurale</u>					
<u>/Agriculture</u>					
-Consommations intermédiaires	456,6		50		
-Equipement de production	271		30		
-Equipement de Commercialisation	8		-		
-Aménagements	86		9		
-Divers(encadrement)	100		11		
<u>TOTAL AGRICULTURE :</u>		921,6	100	79	
<u>/ELEVAGE:</u>					
-Equipement de production	25		11		
-Equip.de Commercialisation	28		12		
-Aménagements	176		77		
<u>TOTAL ELEVAGE:</u>		229	100	30	
<u>/EAUX ET FORETS:</u>	16	16		1	
<u>TOTAL PRODUCTION RURALE:</u>		1.166,6		100	34
<u>2/INDUSTRIE ET ARTISANAT</u>	256				
-Artisanat	13	269			8
<u>3/TOURISME</u>	15	15			0,5
<u>4/RECHERCHE</u>	988	733			
<u>5/INFRASTRUCTURE</u>	597,5	597,5			17
<u>6/ENSEIGNEMENT -FORMATION</u>					
<u>CULTURE</u>	331,8	331,8			10
<u>7/SANTE:</u>					
1ère priorité	35,6				
2ème priorité	73,2	35,6			1
<u>8/HABITAT -EDILITE -HYDRAUL.</u>					
Hydraulique	70				
Habitat	97	167			5
<u>9/C.E.R.</u>	90	90			3
<u>TOTAL GENERAL:</u>		3.405,5			100

STRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT DURANT LA PERIODE QUADRIENNALE 1965-1969a/ Analyse par secteur

On notera la part relativement très importante réservée aux investissements des secteurs de recherche géologique et minière surtout et infrastructure qui permettront de lever les premiers préalables au développement. Par contre, la proportion d'investissements consacrés à la santé (1%) est très faible surtout en considération de la situation particulièrement précaire en ce région.

b/ ANALYSE DE L'INVESTISSEMENT PAR BRANCHE

La répartition de l'investissement entre branches du secteur rural: 79 % à l'agriculture, 20 % à l'élevage, est conforme à la vocation économique actuelle de la région. Par ailleurs, elle correspond à la priorité accordée à la rentabilité immédiate des investissements plus grande dans la branche agricole que dans l'élevage.-

c/ ANALYSE DES INVESTISSEMENTS SUIVANT LEUR NATURE

L'effort de production consenti au sein de la branche agricole apparaît clairement dans la répartition des investissements: plus de 90 % sont, en effet, affectés aux consommations intermédiaires, à l'équipement de production à l'encadrement. On notera l'importance relative de l'effort d'investissement demandé au producteur industriel (4.000 francs par tête, soit l'indice 120 par rapport à la moyenne du Sénégal).-

En ce qui concerne l'élevage, la préparation de l'avenir l'emporte sur l'immédiat, puisque 77 % de l'investissement sont consacrés aux aménagements. Toutefois, l'amélioration de l'infrastructure de commercialisation (12 % des investissements) permettra de stimuler l'accroissement du taux de commercialisation du cheptel.

Afin de faire saisir le plus clairement possible la portée des opérations de développement au Sénégal Oriental, nous avons cru devoir reproduire exactement les grandes lignes contenues dans le document, du plan régional, tout en ayant fait apparaître les objectifs à L.T. et à C.T. visés et les moyens envisagés.

Maintenant que les objectifs régionaux ont été bien précisés, nous allons essayer de voir, dans le chapitre que voici, comment les actions de développement sont conduites à partir de la région jusqu'au niveau local.

.../.....

LA CONDUITE ET LA REALISATION DES ACTIONS :

Nous savons que la politique de développement adoptée au Sénégal vise à socialiser complètement le monde rural et à promouvoir un paysan moderne et organisé, conscient de ses possibilités et capable d'exprimer ses besoins. Pour atteindre un tel objectif il a fallu créer des structures d'encadrement qui constituent une partie des outils permettant l'exécution des opérations de développement dans le cadre du plan. Plusieurs services administratifs, techniques, et des organismes spécialisés interviennent ainsi à la fois dans la réalisation de ces opérations de développement. Toutefois nous savons pour être efficace, ces opérations doivent être menées dans un certain ordre; s'agit de créer une certaine homogénéité dans la conduite des actions, et dès lors, il apparaît qu'une coordination s'impose à tous les niveaux entre les divers agents et services intervenant dans le développement. C'est de cette coordination dont dépend la réussite des opérations qui doivent être menées ensemble dans un ordre précis, suivant une stratégie globale, une doctrine clairement définie.-

Dans ce chapitre nous allons d'abord rappeler les diverses structures mises en place, et ensuite nous décrirons la mise du travail à partir de la région jusqu'au niveau local.

A/ RAPPEL DES STRUCTURES D'ENCADREMENT ET DES ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT

I/ Le mouvement et les organismes coopératifs

Depuis l'époque coloniale, les pouvoirs publics sont intervenus dans le monde rural en faveur des paysans imprévoyants. C'est ainsi que déjà en 1903, en Casamance et au Sine-Saloum, avaient été créés des greniers réserves où les paysans garderaient en commun des vivres pour la soudure. Ensuite à partir de 1910, sous l'influence de l'expérience algérienne, furent créées les sociétés indigènes de prévoyance ou S.I.P., qui avaient pour but de venir en aide aux paysans victimes de la disette. Les S.I.P. avaient une personnalité civile, et leur gestion était confiée à un autochtone désigné par le Lieutenant Gouverneur du Territoire. L'adhésion aux S.I.P., libre pendant un moment, était devenue obligatoire en 1915 du fait que les populations ne s'y intéressèrent guère. C'est à partir des S.I.P. qu'a effectivement commencé l'action des pouvoirs publics en vue d'éveiller le sens de l'esprit coopératif du paysan sénégalais, et d'encourager ce dernier à développer et accroître sa production. Les S.I.P. rendaient divers services: achats - vente - prêts en nature ou en espèce - travaux d'intérêt collectif (puits villageois, aide aux sinistrés). Elles ont fonctionné assez bien car elles ont permis le développement de la production arachidière en assurant aux paysans l'approvisionnement semences sélectionnées, et un début d'équipement (silos à mil, greniers, magasins, abreuvoir etc....) Cependant, les prêts étaient détournés finalement de leur but, et seuls quelques notables en bénéficiaient. Ceux-ci d'ailleurs formaient le Conseil d'Administration qui était devenu un simple instrument entre les mains de l'Administration qui l'utilisait à d'autres fins. Les notables et les Chefs de Cantons qui faisaient partie du C.A. n'osaient contredire le "Commandant". D'autre part les décisions étaient prises sans que les paysans soient consultés car les adhérents étaient trop nombreux, le ressort territorial de S.I.P. étant le cercle ou la subdivision.

Finalement aucune action d'éducation coopérative n'ayant été menée au sein des masses paysannes, celles-ci considérèrent la S.I.P. comme un simple organisme public auquel elles versaient des cotisations tout comme ell

Néanmoins les S.I.P. continuèrent à exister et se développèrent surtout à partir de 1932. En 1955 on comptait 14 S.I.P. (au Sénégal) qui finalement, n'ont eu aucun rôle éducatif.

Les premières coopératives furent créées en 1947, par la fameuse loi Lamine Guèye, pour lutter contre le système de la traite arachidière, éliminer les intermédiaires et moderniser l'agriculture en consentant des prêts garantis par le capital social. Des coopératives furent créées sans tenir compte des réalités locales, et on s'inspira simplement de la réglementation française, en ce domaine. Il suffisait de réunir 7 personnes seulement pour pouvoir former une coopérative. La facilité de création des coopératives non contrôlées réellement fit que celles-ci se prolifèrent rapidement afin de bénéficier de prêts importants qui ne furent jamais remboursés. Ce fut un échec total.

C'est par la suite que fut créée en 1952 l'Entente Coopérative sous l'égide du Haut-Commissariat. Cette Entente-Coopérative (En-Coop) avait pour but de résoudre le problème de la commercialisation; elle était le résultat de l'un de plusieurs secteurs de coopératives qui couvraient chacun une zone déterminée. Il était chargé de collecter la production arachidière des paysans adhérents.

Le C.A. de "l'En-Coop" était formé par les Délégués des différents secteurs et la Direction était assurée par un fonctionnaire détaché. Chaque secteur à son tour était divisé en autant de cellules qu'il le fallait.

En 1955/56, il y avait 16 secteurs au Sénégal et l'En-Coop eut de bons résultats car des ristournes mêmes furent distribuées. En 1953 les S.I.P. furent remplacées par les S.M.P.R. ou Sociétés Mutuelles de Prévoyance. Les S.M.P.R. avaient été démocratisées et le C.A. était alors composé de:

- Chefs de village
- Techniciens
- Conseillers Territoriaux

Le Directeur était nommé par le Gouverneur après accord du C.A.; il était choisi en dehors des membres de droit du C.A. Ainsi, l'Administration n'avait plus qu'un rôle de surveillance et d'impulsion.

En 1955 avec la démocratisation des Institutions et l'élargissement des possibilités d'action en milieu rural. les S.M.P.R. furent remplacées par

S.J

7

F.

fortement encadrées par la coopération.

Avec l'avènement de l'Indépendance et la mise en oeuvre du premier plan de développement, le mouvement coopératif (Coopératives rurales) fut repensé et réorganisé au Sénégal par le Décret 60.177 du 20 Mai 1960. Le mouvement a pour but:

- d'extirper définitivement les usuriers du monde rural
- d'accroître par l'octroi de la garantie solidaire les possibilités de financement par la Banque de Développement de l'Etat.
- de permettre l'équipement du monde rural en matériels modernes, en produits et semences sélectionnées.
- d'améliorer la commercialisation de la production et l'approvisionnement des coopératives qui deviennent ainsi des unités de base commodes devant faciliter à certains organismes spécialisés de l'Etat (B.N.D.S. O.C.A. etc.....) la mise en oeuvre de leur programme d'action en milieu rural.

a/ LA CONCEPTION DE LA COOPERATIVE EN VOIE DE SE FAIRE

L'Etat Sénégalais a fait un grand effort pour promouvoir un réseau dense de coopératives car, l'action d'encadrement ne peut s'appliquer avec efficacité qu'à des communautés villageoises économiquement organisées et non à des individus isolés. Le développement du mouvement coopératif permet aux organismes de l'Etat d'avoir une prise sur le monde rural; la coopérative est d'abord et surtout une approche technique qui permet d'atteindre les objectifs de production et de commercialisation. Le but du mouvement coopératif est de faire de la coopérative un pôle de développement économique au sein de la cellule de base de la société sénégalaise en voie de restructuration. Cependant, dans un pays sous-développé comme le Sénégal, les organismes coopératifs ne peuvent naître de la seule volonté des masses paysannes en grande majorité analphabètes; c'est pourquoi l'Etat est intervenu pour susciter, organiser, encadrer les coopératives. Mais cette action de l'Etat devra disparaître progressivement dès que le mouvement coopératif aura vigueur, et la coopérative devenant de plus en plus responsable devra prendre progressivement en charge l'ensemble des services que l'Etat lui assure provisoirement (gestion etc....)

La future coopérative sera une coopérative multifonctionnelle, qui aura:

- une fonction production, en mettant à la disposition de ses adhérents du matériel, des engins et des semences sélectionnées -
- une fonction commercialisation et d'écoulement
- une fonction consommation, pour faire face à des besoins de consommation de ses adhérents
- une fonction crédit, qui permettra de faire face à toute opération entrant dans le cadre du développement.

b/ LES ORGANISMES COOPERATIFS

L' A . I . R .

Il est important de souligner que les producteurs ne doivent jamais être embrigadés malgré eux dans de vastes organismes dont ils ne comprendraient pas le fonctionnement; mais au contraire il faut les imprégner d'un réel esprit de solidarité coopératif dans des groupements à leur niveau social et économique.

(33)

Ainsi, au Sénégal, l'A.I.R. ou Association d'Intérêt Rural est-elle un organisme précoopératif dans lequel doit obligatoirement faire partie le paysan avant de fonder une coopérative. C'est l'apprentissage de la coopération, et au bout de 2 ans de fonctionnement l'A.I.R. peut être transformée en coopérative par arrêté du Ministre de l'Economie Rurale et sur proposition des autorités compétentes de la Région d'implantation. Mais avant cela, l'A.I.R. doit avoir une situation financière saine et les parts sociales (1.000 francs) versées en nature ou en espèce par les adhérents doivent avoir été libérées.

LA COOPERATIVE:

Elle doit réunir au moins 25 membres d'après le statut. L'assemblée constitutive élit le C.A. et adresse le P.V. de réunion et la liste des adhérents à l'agence régionale de l'O.N.C.A.D. qui propose alors l'agrément de la coopérative au sein d'un comité régional d'agrément. La décision finale de constitution est prise par le Ministre de l'Economie Rurale et elle est publiée au Journal Officiel.

Le Conseil d'Administration comprend 9 membres dont un Président, un Vice-Président, un Trésorier; il est renouvelable au tiers chaque année. C'est l'assemblée générale qui élit le bureau, et les adhérents doivent libérer leurs parts sociales qui est de 1.000 frs versées en nature ou en espèces. Les membres de la coopérative ont droit de participer au fonctionnement de la coopérative et de contrôler les activités des membres du C.A.; ils peuvent obtenir des crédits et ont droit également aux ristournes qui sont les contreparties monétaires des services rendus par la coopérative (achat, stockage, ensachage etc...)

D'autre part, les adhérents sont obligés de libérer leurs parts sociales, de s'acquitter de leurs dettes; ils sont en outre solidairement responsables de la gestion financière de la coopérative.

C'est le C.A. qui nomme le peseur et le révoque; il doit provoquer la réunion annuelle de l'Assemblée Générale de la coopérative pour faire le bilan des activités; une assemblée générale extraordinaire doit également être convoquée à chaque fois que cela s'avère nécessaire. Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont gratuites.

Le Peseur, rémunéré par la coopérative, s'occupe de la pesée des graines commercialisées, de la tenue des documents coopératifs de gestion; il est contrôlé par le C.A., par tout membre de la coopérative, et par les agents de l'encadrement (C.E.R. - animation - ONCAD) Le Peseur peut se faire aider par un auxiliaire qui est alors pris en charge par lui.

LES RISTOURNES DE LA COOPERATIVE:

La Coopérative a droit à des ristournes calculées sur la base de 1,70 francs par kilogramme d'arachide commercialisé et rendu usine - c'est la ristourne théorique. Cependant, la coopérative supporte également des charges, et paie par kilogramme commercialisé:

- 0F,30 à l'O.C.A. (prestations de services: bascule-cribles-ensachage etc)
- 0F,20 au Peseur pris en compte par lui
- 0F,06 pour la pesée contradictoire au moment de la livraison.

Ce qui fait une charge théorique de 0F,56 par kilogramme commercialisé. La ristourne finale ou nette de la coopérative devient: $1,70 - 0,56 = 1,14$ par kilogramme.-

Il faut cependant acquiescer éventuellement de cette ristourne nette le manque à gagner de la coopérative c'est-à-dire: les impayés des prêts antérieurement consentis; les impayés sur déchets de seccos après la pesée contradictoire.

Il est à noter que la prime due au peseur (0,20) est bloquée pendant la campagne de commercialisation, et sert éventuellement à couvrir les déchets constatés à la pesée contradictoire.

Il faut noter également que seule une partie des ristournes (75 %) est versée et distribuée aux paysans au prorata des opérations que chacun a faites avec la coopératives; et que la B.N.D.S. bloque les 25 % pour servir à alimenter les réserves obligatoires.

LE TRANSPORT DES GRAINES

Au moment de la campagne de commercialisation, une retenue de 5 % (variant suivant les années) est faite sur le prix d'achat; cette retenue est bloquée à la B.N.D.S. pour servir au paiement du transport des graines à rais de 730 francs la tonne rendue usine; elle sert également au paiement du manque à gagner éventuel résultant de la pesée contradictoire de graines à leur arrivée à l'usine. Toutefois il faut noter qu'au delà d'un certain pourcentage, les impayés ne sont plus supportés par la coopérative mais par le Peseur qui alors voit sa prime diminuée.

LES CREDITS ACCORDES A LA COOPERATIVE

Lors de la campagne écoulée, la coopérative avait droit au quart (25 %) du montant total de la valeur de la commercialisation arachidière et des remboursements en nature (les crédits peuvent être remboursés ou en espèces ou en nature). C'est ce qu'on appelle la capacité théorique d'endettement des coopératives.

Pendant, à partir de la campagne prochaine, la capacité d'endettement sera calculée en fonction de la commercialisation arachidière totale des 3 dernières années; on fera la moyenne pondérée de ces 3 années et on retiendra le quart (25 %) qui constituera alors la capacité théorique d'endettement.

A cette capacité théorique, il faudra déduire les impayés, les échéances ou annuités à venir ainsi que la marge de sécurité de 20 % car, si la coopérative rembourse jusqu'à 80 %, on considère qu'elle peut avoir droit au crédit. Après tous ces prélèvements, on obtient la capacité nette d'endettement de la coopérative qui est répartie comme suit:

- 25 % pour les crédits de matériel
- 50 % pour les crédits de produits (engrais-fongicide etc...)

La coopérative peut aussi avoir droit au crédit de soudure qui cependant ne peut dépasser 20 % du montant total des crédits qui lui sont accordés en matériel et en produits.

La coopérative rembourse ses crédits avec un intérêt de:

- Crédit matériel :
 - Crédit produits :
 - Crédit soudure et autres prêts:
- } sans variables

Les semences ne sont pas encore coopératisées; tout paysan en a droit, et elles sont remboursées en nature ou en espèces avec un taux d'intérêt de 25 %.

A part ces coopératives rurales, il existe au Sénégal des coopératives urbaines de consommation, de transport etc... régies par le Décret du 2 Févr 1955.

L'évolution verticale du mouvement coopératif prévoit un regroupement par région à 2 niveaux.

- Une fédération de coopératives d'une zone homogène qui peut être la communauté rurale ...
- Une union régionale des coopératives
- Une fédération nationale des coopératives.

Il est prévu également la représentation du mouvement coopératif à plusieurs niveaux, notamment dans les comités régionaux de développement et devant l'Assemblée Nationale.

Nous ne terminerons pas ce rappel du mouvement coopératif sans signaler que seule la commercialisation de l'arachide donne droit aux ristournes; en effet la commercialisation du mil ne donne droit à aucune ristourne, du fait que celui-ci n'a pas de marge bénéficiaire, et seule la valeur de l'arachide commercialisée entre en considération dans la détermination de la capacité d'endettement des coopératives. Cette situation pose de véritables problèmes au développement du mouvement coopératif dans des régions comme le Sénégal Oriental qui ont des coopératives à vocation mil. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur cette importante question...

2/ L'OFFICE NATIONAL DE COOPERATION ET D'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT : O.N.C.A.D.

Nous savons que les S.M.D.R. n'ont su organiser ni un véritable mouvement mutualiste, ni la modernisation du monde rural, ceci principalement à cause du fait que le développement du Monde rural devient de plus en plus complexe. A la place des S.M.D.R. et des S.I.P. furent créés les C.R.A.D. (centre régional d'assistance au développement) par le Décret du 20 Mai 1960. Au niveau de chaque région fonctionnait un CRAD qui avait hérité du personnel et du matériel de la S.M.D.R. et de la S.I.P.

Le Directeur du CRAD était nommé par Décret et ses fonctions étaient incompatibles avec tout mandat électif. En principe toute ingérence politique était supprimée. Le CRAD avait 3 principaux rôles:

- Il assistait les organismes coopératifs (coopératives AIR) - comptabilité - gestion
- Il était un instrument d'exécution des plans régionaux et des programmes locaux au moyen des crédits qu'il dispensait à cet effet, ou en louant ses services pour des travaux nécessitant du matériel dont n'avaient pu disposer les coopératives et les paysans.
- Le CRAD gérait aussi tout le matériel agricole de la Région détenu par les services techniques de l'économie rurale.
- le CRAD servait aussi de relai entre les coopératives et certains organismes comme l'O.C.A. et la B.N.D.S.
- Le CRAD avait un programme d'action qui était arrêté par un Conseil de Tutelle. Dans le cadre de ses activités, le CRAD louait ses services à l'O.C.A. pour la collecte, le stockage, le transport des produits commercialisés jusqu'aux lieux d'utilisation; le CRAD transportait et distribuait les produits livrés par l'O.C.A. aux coopératives. A cet effet, le CRAD possédait des magasins au niveau de l'arrondissement et même du village pour le stockage du matériel agricole, des vivres, des souches, des semences sélectionnées, des engrais et produits vétérinaires.

Le CRAD louait aussi ses services à la B.N.D.S. pour assurer le versement et le recouvrement des prêts consentis aux coopératives.

L'expérience des CRAD n'a guère été positive; les raisons de cette situation sont suffisamment connues et, nous nous contenterons d'en citer quelques unes seulement:

- politisation de l'institution
- détournements de fonds
- incapacité de tenir une comptabilité claire et nette etc....

Les CRAD furent supprimés à la suite de ces carences et remplacés par l'ONCAD qui en même temps se voit confier le service de la coopération. C'est le décret 66.292 du 13 Juillet qui a fixé les règles d'organisation et de fonctionnement de l'O.N.C.A.D. qui a pour rôle:

- de prêter ses services à l'O.C.A. et à la B.N.D.S.
- d'assurer aux communautés rurales et aux organismes publics à vocation rurale les prestations de service qui leur sont nécessaires
- de gérer les semences, d'en assurer la distribution et la récupération.

L'O.N.C.A.D. assure ainsi pour l'O.C.A. le transport, le stockage, la distribution des matériels et produits agricoles, pour la B.N.D.S. La récupération des prêts consentis aux coopératives. L'ONCAD assure également le financement de la campagne de commercialisation, et des conventions particulières le lient à l'O.C.A. et à la B.N.D.S.

ORGANISATION

A la tête de l'ONCAD se trouve un Directeur Général assisté d'un Conseil d'Administration. Au niveau de chaque région rayonne une agence régionale dirigée par un chef d'agence assisté d'un adjoint en la personne de l'Intendant Régional de la coopération.

Le Directeur de l'ONCAD établit un programme d'action annuel sur proposition des Gouverneurs de région et un compte d'exploitation prévisionnelle

La comptabilité de l'ONC/D est tenue suivant un plan comptable arrêté par le Ministère des Finances et l'exercice commence le 1er Octobre et se termine le 30 Septembre.

3/LA BANQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT - B.N.D.S.

La B.N.D.S. est le résultat de la fusion de la Banque Sénégalaise de Développement et du Crédit Populaire Sénégalais; elle intervient en milieu rural en accordant des crédits aux coopératives rurales dans le cadre du programme agricole annuel (P.A.) dont nous aurons l'occasion de parler, et en réunissant les fonds nécessaires pour assurer le financement de la commercialisation des produits au sein du consortium bancaire de la place.

La B.N.D.S. a une agence au niveau de chaque région; elle accorde des crédits, dans le cadre de l'équipement du monde rural, aux paysans par l'intermédiaire des coopératives dans la mesure où les dettes antérieures sont remboursées à:

- 80 % au moins pour le matériel
- 90 % au moins pour les crédits de soudure

Lorsque ces conditions sont remplies, le siège central de la BNDS établit pour chaque coopérative une décision d'octroi des crédits qu'elle adresse à l'agence régionale pour exécution.

En résumé la B.N.D.S. est chargée, dans le cadre de son intervention en milieu rural, de financer:

- le programme agricole
- la commercialisation des produits locaux.

4/L'OFFICE DE COMMERCIALISATION AGRICOLE: O.C.A.

Il est chargé de la commercialisation des produits et de l'approvisionnement du monde rural. Il exécute le programme agricole national. L'O.C.A. assure la commercialisation des produits par l'intermédiaire:

- des O.S. ou organismes stockaux agréés par lui après avis de la commission régionale d'agrément. (Les O.S. sont des commerçants privés)
- et des coopératives par le biais de l'O.N.C.A.D. qui lui loue ses services. Chaque semaine pendant la campagne de commercialisation l'O.C.A. remet à l'ONCAD par le canal de la B.N.D.S. les fonds nécessaires pour l'achat des graines. Les coopératives sont ainsi financées régulièrement suivant leurs besoins pendant toute la campagne et de semaine en semaine.

L'O.C.A. vend à l'extérieur les arachides décortiquées, et aux huiliers de la place les graines en coques.

Il faut signaler qu'un quota (tonnage à acheter) est fixé à l'O.S. pour la commercialisation de l'arachide et que le transport des graines est supporté par ce dernier. Ainsi pendant la campagne une partie de la marge bénéficiaire 0,90 sur 1,70 par kg commercialisé est avancée à l'O.S. pour couvrir les frais de transport et d'exploitation; le reste c'est-à-dire 0,80 sur 1,70 sera versé après commercialisation et évacuation totale déduction faite des impuretés et déchets. La retenue des 5 % bloquée par la B.N.D.S. et dont nous avons déjà parlé, est remboursée aux producteurs ayant vendu leurs graines aux O.S. sur présentation des tickets.

Ainsi l'O.C.A. travaille directement avec les O.S., et en fin de campagne communique à l'ONCAD les tonnages commercialisés par les O.S. pour la détermination de la commercialisation totale.

5/ LES SERVICES TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Tous les services techniques nationaux intervenant dans le développement, pour la mise en oeuvre des opérations prévues dans le plan, ont été verticalement déconcentrés et sont représentés aux niveaux régional et local. Ainsi au chef lieu de chaque région, chacun de ces services a une représentation dirigée par un chef de service communément appelé Inspecteur Régional; au Chef lieu de chaque Département on trouve un secteur, pour chacun de ces services, dirigé par un chef de secteur; au niveau de l'arrondissement aussi ils sont représentés (les services), au sein de l'Equipe polyvalente du C.E.R., par un agent technique. Parmi ces services intervenant dans l'élaboration et l'exécution des programmes de développement nous trouvons:

- l'Agriculture
- l'Elevage
- les Eaux et Forêts
- Le Génie Rural
- La Santé
- l'Hydraulique
- les T.P. Habitat et Urbanisme

Le service de l'Agriculture par exemple est représenté au niveau de la Région par une Inspection, au niveau du Département par un secteur, et au niveau de l'arrondissement par un moniteur d'Agriculture qui travaille en collaboration avec d'autres agents d'autres services au sein de l'Equipe Polyvalente du C.E.R.

6/ LES SERVICES A VOCATION FORMATRICE

Parmi ces services nous retiendrons 3: l'Enseignement, l'Information, l'Animation.

a/ L'ENSEIGNEMENT

L'Enseignement public est représenté au niveau de la Région par une Inspection dirigée par un Inspecteur et au niveau de chacun des Départements de Kédougou et de Bakel par un Inspecteur-Adjoint. L'Enseignement public connaît au Sénégal Oriental beaucoup de difficultés, et nous reviendrons en temps opportun sur ces problèmes.

 (Une décision récente du Gouvernement a supprimé l'O.C.A. et mis à sa)
 (place l'O.C.A.S. qui demeure compétent sur le plan extérieur. Les)
 (opérations de commercialisation sur le plan intérieur ont été)
 (confiées à l'O.N.C.A.D.)

...../.....

b/L'INFORMATION:

Au lendemain de l'Indépendance, l'on a voulu orienter l'information et la mettre au service du développement, par l'utilisation des moyens modernes de communication et ou "Mass-Média". L'on a conçu ainsi l'Information comme devant être une information formatrice qui agirait dans le cadre de l'éducation des masses en vue de hâter le développement économique et social en milieu rural. C'est ainsi qu'un système d'écoute collective fut institué, et que des postes récepteurs radios furent distribués en certains endroits aux paysans, pour écouter ensemble les informations sur la place de réunion du village. Au niveau de chaque groupement rural qui avait reçu un poste récepteur, fut institué un comité d'écoute qui avait la charge d'expliquer certains problèmes et de répondre aux questions posées par les villageois après les émissions. A part ces structures de base de l'information il existe:

- Au niveau régional, un commissariat à l'Information assisté d'un comité régional d'information qui groupe tous les responsables des services régionaux et les représentants du parti politique (U.P.S.). Le Commissaire à l'Information a normalement pour rôle, de donner des conférences sur des thèmes nationaux et locaux dans le cadre des objectifs de développement économique et social, de rechercher des nouvelles régionales et de les populariser. Un bulletin régional faisant le point des problèmes et des activités de la Région est édité et publié périodiquement. Le Commissaire à l'Information a en outre pour mission de préparer les campagnes de popularisation du plan et de toute opération entrant dans le cadre du développement et devant intéresser les masses (campagne de nivaquinisation, semaines forestières etc...)

- Au niveau du Département, un centre d'Information qui est un relai du Commissariat régional. Le Centre départemental est dirigé par un agent de l'Information qui a pour rôle d'animer les postes d'écoute des groupements ruraux de son ressort, et de faire, à l'instar du Commissaire régional, de l'information formatrice.

- Au niveau de la Nation, un Comité national d'Information populaire qui groupe tous les services représentés au niveau régional. Un centre de Recherches et de Production pour l'Information et l'Education des masses a aussi été créé à Dakar.

Après ce bref rappel des structures et de la vocation de l'Information au Sénégal, il est aisé de mesurer l'importance que l'on a voulu donner à la Radio, qui peut être ~~un~~ un puissant facteur d'intégration nationale, et un moyen commode de diffusion des nouvelles et des expériences des autres régions, ce qui contribuera à la formation rapide de la Nation Sénégalaise en multipliant et en consolidant les liens de solidarité entre Sénégalais.

c/L'ANIMATION

"L'animation, dit Ben Mady CISSE, provoque une reconversion des attitudes des paysans à l'égard de leur propre avenir et des divisions internes d'ordre soit politique, soit classique, soit familial. Le noyau d'animateurs est dans le groupement des villages, un puissant facteur d'unification et de mobilisation des masses".-

Aussi, l'animation a-t-elle pour but d'éveiller les masses, de les animer, afin qu'elles prennent conscience de leur situation, de leurs besoins et de leurs possibilités, de leurs droits et de leurs devoirs civiques; elle tend à dynamiser les masses, particulièrement les masses rurales pour les amener à s'exprimer librement au sein de nouvelles structures favorables au progrès et adaptées à leur milieu socio-culturel. Par son action, l'animation tend à former une nouvelle élite paysane différente de l'ancienne, élite qui sera un puissant facteur de progrès dans son propre milieu et, un auxiliaire précieux dont pourra se servir les cadres techniques opérant en milieu rural.

L'animation mène ainsi une action pédagogique, une action d'éducation de masse et de vulgarisation dans tous les domaines, pour éveiller l'esprit d'initiative et d'entreprise du paysan. Cette action pédagogique aura ainsi plusieurs effets:

- lutter contre les "Poux de vin"
- lutte contre les usuriers
- lutte contre l'influence des notables
- contrôle efficace des poseurs et Présidents de coopératives.
- mise au travail d'une main d'œuvre sous-employée pour des travaux d'intérêt collectif (champs collectifs etc...)
- lutte contre les traditions ancestrales contraires au progrès
- orientation de l'Épargne vers des Investissements productifs
- Incitation à épargner pour la soudure (greniers de réserves etc...)
- Prise de conscience du paysan de la nécessité du développement, de sa responsabilité dans ce développement, de ses possibilités pour améliorer sa condition de vie et augmenter son niveau de vie etc...etc....

(I) La politique des postes d'écoute collective n'a pas réussi }
 (en milieu rural à cause de la mentalité du paysan mais aussi }
 (à cause de l'absence des cadres valables à la base au moment }
 (où cette politique a été lancée. Cependant maintenant, les }
 (postes individuels se sont multipliés en milieu rural et on }
 (ne peut que s'en féliciter. }

L'animation permet en fin, l'instauration d'un dialogue constant et direct entre la base et le sommet, entre le paysan et l'Etat.-

ORGANISATION

Au niveau national (Ministère du Plan) nous ^{trouverons} une Direction de l'Animation, de l'Expansion et des projets locaux.

Au niveau de la Région rayonne un centre d'animation dirigé par un Inspecteur chargé de coordonner les activités du centre avec celles des autres services régionaux.

Au niveau du Département également rayonne un centre dirigé par un Directeur qui assiste les services départementaux dans leurs diverses activités en milieu rural.

En principe, un agent de l'animation doit être intégré au niveau de l'arrondissement, dans l'équipe polyvalente du Centre d'Expansion rurale (C.E.R.)

L'animation s'intéresse à tous les citoyens, ceux de la ville comme ceux de la campagne sans distinction de sexe. Aussi y-at-il l'animation rurale et l'animation urbaine d'une part, l'animation féminine et l'animation masculine d'autre part. Au niveau du Département, il doit en principe y avoir un centre masculin et un centre féminin, celui-ci dirigé par une Directrice assistée d'une adjointe...

LA METHODE DE L'ANIMATION

L'animation mène 3 sortes d'actions:

- recrutement des animateurs ou animatrices
- formation
- insertion dans les villages ou milieux d'origine pour la mise au travail.

RECRUTEMENT

En fonction des problèmes qui se posent dans le Département, celui-ci est divisé en zones de recrutement chaque année au Comité-Départemental de développement. Le recrutement est fait compte tenu de ces problèmes et des objectifs du Plan. Cependant, avant le recrutement, un travail préliminaire d'information et de prise de contact est fait dans les zones à animer. Cette méthode d'approche permet, en rassemblant tous les membres d'un village, de prendre connaissance du milieu, d'instaurer un dialogue direct et franc avec les masses auxquelles le rôle et le but de l'animation seront clairement définis. Il s'agit de convaincre les masses de la nécessité de leur collaboration avec le service de l'animation. A la suite de cette prise de contact, la tournée de recrutement pourra être envisagée dans les villages où l'action de l'animation a été bien comprise et acceptée.

Les villages doivent désigner eux-mêmes les candidats en tenant compte de quelques critères généraux:

- Age
- Influence dans le milieu
- Rôle économique ou politique dans le village. /

STAGES 1er ET 2è DEGRE

Les animateurs recrutés pour la première fois suivent un stage appelé 1er degré. Suivant l'importance du village, 2 à 7 personnes sont choisies. Au cours de ce stage qui groupe de 35 à 50 personnes et qui dure 15 jours généralement, des exposés concrets sont faits sur les problèmes qui se posent au niveau de la zone de recrutement d'où sont issus les stagiaires. Les exposés portent sur des notions de géographie, d'organisation administrative, d'histoire d'une part, sur des problèmes économiques (conditions d'obtention de crédits, fonctionnement et utilité des coopératives) sur des problèmes sociaux (rôle de la femme dans le foyer, hygiène, santé), sur des problèmes techniques (alimentation, agriculture, élevage, habitat) d'autre part.

L'enseignement au cours de ce stage du 1er degré est autant que possible pratique; aussi montre-t-on aux stagiaires comment on soigne un blessé, comment on construit une case de façon rationnelle, comment on utilise les engrais et les fongicides etc etc....

L'enseignement théorique est dispensé le matin, et l'après-midi est consacré à la pratique sur le terrain si possible. Après les exposés faits par les cadres techniques et administratifs de l'encadrement, des discussions s'engagent entre stagiaires et encadreurs autour des exposés et de tous les problèmes soulevés. Une synthèse des exposés théoriques est faite le dernier jour du stage et, on donne communication d'une liste de projets que les stagiaires pourront entreprendre dès leur ~~xx~~ insertion dans leurs villages d'origine. Le stage du 2ème degré regroupe généralement d'anciens stagiaires du 1er degré. Il a lieu soit à la demande des services techniques, soit à celle des populations, mais il doit toujours être orienté spécialement vers des actions concrètes et précises à mener (jardinage, aviculture, technique culturelle etc...) Le stage du 2è degré dure de 4 à 5 jours et les anciens stagiaires issus du même milieu forment la cellule ou le noyau d'animateurs

Il faut noter qu'il y a une complémentarité entre l'animation féminine et l'animation masculine et que le recrutement des animateurs et animatrices se fait dans le même village mais celles-ci étant recrutées après ceux-là.-

...../.....

7/ LES INSTANCES DE COORDINATION

Dans l'exécution des opérations de développement, il faut toujours rechercher une certaine cohérence car, le développement n'est qu'une oeuvre de synthèse. Aussi, une coordination s'impose-t-elle entre les actions des divers services techniques et administratifs à tous les niveaux.

a/ LE GOUVERNEUR ET LE COMITE REGIONAL DE DEVELOPPEMENT (C.R.D.)

L'article 6. alinéas 4 et 5 du Décret 64.282 du 3 Avril 1964 portant organisation administrative du Sénégal dit: "Il (le Gouverneur) préside les travaux du comité régional de Développement et maintient une liaison étroite avec les Comités Départementaux. A cet effet, il participe à l'élaboration des programmes régionaux de Développement économique et social et est chargé de leur exécution".

Le C.R.D. est ainsi l'instance régionale supérieure où doivent se coordonner toutes les actions de développement menées à partir de la Région par divers services régionaux.

Les personnalités ci-après assistent aux réunions du ^{C.R.D.} ~~C.R.A.D.~~:

- les Inspecteurs et Chefs de services régionaux
- les Préfets des Départements de la Région
- Les Représentants régionaux du parti politique U.P.S.
- Les Représentants régionaux des services étrangers en mission au Sénégal,

b/ LE PREFET ET LE COMITE DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT (C.D.D.)

Le même Décret 64.282 en son article 13 précise que le Préfet préside le Comité Départemental de Développement dont le rôle est de coordonner au niveau du Département les actions de développement et de préparer leur exécution d'ensemble.

Sont membres du C.D.D.:

- Les Chefs de secteurs des services départementaux
- Les Chefs d'Arrondissement
- Les Chefs de C.E.R.
- Les Représentants du parti politique (U.P.S.)
- les Représentants locaux des services étrangers en mission au Sénégal.

c/ LE CENTRE D'EXPANSION RURALE POLYVALENT OU C.E.R.P.

Nous avons déjà dit qu'au niveau de chaque arrondissement rayonne un C.E.R.P. où tous les services nationaux intervenant dans le Développement en monde rural sont représentés. Aussi une coordination des actions de développement s'impose-t-elle au niveau du C.E.R.P. à l'instar des autres instances. Cependant, au niveau du C.E.R.P., il y a plus que la coordination à faire car, du fonctionnement normal de cette cellule de base dépend en grande partie le développement du monde rural.

Ainsi nous nous proposons de réserver au C.E.R.P. une étude plus détaillée dans la deuxième partie de ce chapitre.

B/L'EXECUTION DES PROGRAMMES ET DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT:
LA MISE AU TRAVAIL

Il s'agit ici d'appréhender et de présenter la stratégie globale régionale de l'exécution des actions de développement au Sénégal-Oriental. Nous allons donc décrire d'abord quelques actions de développement régionales et ensuite, compte tenu de ce que nous aurons compris et retenu dans l'exécution de ces actions, nous nous efforcerons de dégager la stratégie globale régionale de la mise au travail, à partir de la Région jusqu'au niveau du C.E.R.P. En troisième et quatrième points, nous parlerons des projets locaux de développement dans le cadre des séminaires des cadres intermédiaires et, de l'action des services étrangers en mission au Sénégal et présents dans la Région du Sénégal-Oriental.-

I/L'EXECUTION PRATIQUE DE QUELQUES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Compte tenu de leur importance pour le développement économique et social, nous avons choisi 3 grandes actions à savoir:

- le Programme agricole
- les Semaines forestières
- le Fonçage des puits

a/ LE PROGRAMME AGRICOLE

Le programme agricole a pour but d'accroître la production agricole en milieu rural et partant le revenu du paysan. Pour atteindre cet objectif, il faut nécessairement:

- améliorer les plantes pour obtenir des variétés plus rentables
- agir sur le sol pour en augmenter la fertilité ou maintenir celle-ci -
- améliorer les méthodes culturales.

En pratique, ces 3 opérations consistent à distribuer aux producteurs des semences sélectionnées, des engrais et fongicides, du matériel agricole moderne. Des prêts à C.T. et à M.T. sont consentis aux paysans, par l'intermédiaire des coopératives rurales, pour leur permettre l'acquisition de ces produits et matériels dont l'ensemble constitue le Programme Agricole.

Le Programme Agricole est établi en fonction d'une part des besoins exprimés des paysans, de leur capacité d'endettement et des objectifs de production du plan d'autre part.

Dans la mise en oeuvre du Programme Agricole il y a 2 phases à considérer:

...../.....

1ère PHASE: RECENSEMENT DES BESOINS ET FINANCEMENT

Une commission composée des membres du C.E.R. procède à partir du Mois d'Août au recensement des besoins des paysans. Pour chaque coopérative il est établi une liste indiquant le nom des personnes, le nombre de matériels et la quantité de produits demandés. Une fois que le recensement des besoins est fait à la base, une première centralisation des résultats a lieu au niveau départemental et, on obtient ainsi l'ensemble des besoins exprimés par toutes les coopératives du Département, ce qui constitue le Programme Agricole Départemental.

Une deuxième centralisation a lieu au niveau régional et, on cumule les Programmes Agricoles départementaux pour obtenir le Programme Agricole Régional.

Les Programmes Agricoles Régionaux une fois établis, sont transmis à la Direction Générale de l'ONCAD qui en dernier ressort établit le Programme Agricole National qu'il fait approuver par la B.N.D.S. Le Programme Agricole est en outre soumis à un Conseil Interministériel pour examen.

Une fois que le Programme Agricole national est approuvé, le Ministre de l'Economie Rurale le transmet à l'O.C.A. pour exécution. L'O.C.A., après le recensement des stocks (matériel et produits) en collaboration avec l'ONCAD, fait le point de la situation et passe une commande pour le reliquat, après avoir déduit du Programme Agricole National le stock trouvé dans les seccos ONCAD.

L'O.C.A. chargé de l'Exécution du Programme s'adresse à la B.N.D.S. pour le financement.

Il est important de signaler le fait que dans chaque Région, l'Agence de l'O.N.C.A.D. doit travailler en relation étroite avec le service de l'Agriculture pour l'établissement du Programme Agricole/est mis au point d'abord dans le cadre des divers C.D.D. puis finalement en C.R.D.

En outre, la commission régionale des crédits statue sur les demandes des coopératives en tenant compte de leur capacité d'endettement et du taux de remboursement (la coopérative doit avoir remboursé de 80 % à 90 % de ses dettes échues pendant la campagne précédente pour prétendre à des crédits.

2ème PHASE: DISTRIBUTION

Les matériels et produits achetés par l'O.C.A. sont ensuite déposés dans les Seccos ONCAD, compte tenu des besoins qui avaient été exprimés et acceptés. La distribution se fait au plus tard le 30 Juin.

Dans chaque Région, l'Inspecteur de l'Agriculture est coordinateur du Programme Agricole et, travaille en étroite collaboration avec l'Agence Régionale de l'O.N.C.A.D.

Pour rationaliser l'établissement du Programme Agricole et son exécution un tableau de planning a été édité par la Commission Nationale des C.E.R.P.; ce tableau indique pour chaque action: la période d'exécution et les services concernés.-

b/ LES SEMAINES FORESTIERES

Nous savons que le climat agit sur le sol et que le taux de boisement agit sur le climat. Ainsi, il va sans dire que l'arbre constitue un facteur important pour la protection du sol; il empêche la disparition de matières essentielles comme l'humus lequel a entre autres rôles:

- d'augmenter la capacité de rétention
- de donner à l'arbre plus de résistance à la sécheresse -
- de fournir et de conserver les éléments nutritifs indispensables à l'arbre - etc...

Pour maintenir un climat favorable à la protection des sols, faut un certain taux de boisement. Pour le Sénégal ce taux est de l'ordre de 30 % alors que le taux réel actuel y est de 18 %; nous constatons qu'on est loin du taux désirable, ce qui est extrêmement dangereux. C'est pourquoi, il est indispensable de mener des actions de reboisement au Sénégal. Les semaines forestières entrent justement dans le cadre de ces opérations de reboisement et de reforestation.

Chaque année une semaine forestière a lieu au Sénégal pendant le mois d'août. Dans chaque région, le service des Eaux et Forêts prépare et établit le programme de la semaine forestière au cours de laquelle un certain nombre des plans fournis par les pépinières sont distribués aux collectivités locales, aux différents services et établissements scolaires, aux particuliers. Ce programme régional et les modalités de son exécution arrêtés définitivement en C.R.D., prévoit pour chaque Département le nombre de plants à distribuer.

Au niveau des Départements, les C.D.D. se réunissent à leur tour pour arrêter les modalités de distribution des plants et d'exécution des programmes départementaux.

Au niveau des arrondissements également, les chefs d'arrondissement dirigent les travaux d'exécution du programme de la semaine forestière avec l'équipe du C.F.R.P.

c/ LE FONÇAGE DES PUIITS:

Ici il ne sera question que des puits creusés par le service de l'Hydraulique dans le cadre des programmes d'équipement sur Budget général, crédits F.A.C. et F.E.D. Comment sont établis ces programmes de fonçage de puits ?

D'abord les chefs d'arrondissement font des propositions et communiquent chacun une liste en C.D.D. Le C.D.D. examine les différentes listes et arrête le programme ou la liste départementale.

Ensuite, les listes départementales sont centralisées et examinées en C.R.D. lequel arrête le programme régional qu'il transmet à la Direction de l'Hydraulique au niveau national.

.../.....

Compte tenu des possibilités budgétaires et des ouvertures de crédits, le programme régional ainsi établi et transmis est accepté ou modifié. La Direction de l'Hydraulique, après l'arrêt définitif des programmes régionaux, communique à chaque région la liste des puits à creuser. Le service régional de l'Hydraulique, ayant reçu copie de cette liste, exécute le programme ainsi arrêté conformément aux instructions reçues à ce sujet.-

2/ LA STRATEGIE GLOBALE REGIONALE

Après la description des actions de développement ci-dessus, nous avons certainement dû remarquer les liaisons qui existent entre les différents services et les instances de coordination aux niveaux régional, départemental et local.

Au niveau régional, le Gouverneur représentant du Chef de l'Etat et de tous les Ministres, est le supérieur hiérarchique de tous les fonctionnaires régionaux placés sous ses ordres; il exerce ses fonctions au sein du C.R.D. et de la réunion mensuelle des chefs de services régionaux.

Au niveau du Département, le Préfet représentant le Pouvoir exécutif, est lui aussi le supérieur hiérarchique de tous les fonctionnaires départementaux (chefs secteurs) placés sous son autorité; il exerce ses fonctions au sein du C.D.D. et de la réunion mensuelle des chefs de services départementaux. Depuis le Décret 64.282 portant organisation administrative du Sénégal, il n'existe plus de liaison hiérarchique entre les fonctionnaires régionaux, départementaux, et agents des C.E.R.P. ; seule une liaison fonctionnelle demeure entre ces divers agents.-

Dans le cadre de l'exécution des actions de développement, les Inspecteurs Régionaux ont pour mission de faire appliquer les programmes sectoriels élaborés par leurs services centraux respectifs et, le plus souvent adaptés par eux pour les rendre exécutables dans la Région. Nous voyons ainsi que le rôle des Inspecteurs Régionaux est d'harmoniser en ^{se} ~~services~~ de C.R.D. les directives reçues des services centraux avant de les transmettre pour exécution aux agents intéressés (chefs de secteurs - agents C.E.R.)

Il est à présent clair que le C.R.D. doit être normalement l'instance suprême de coordination des actions de développement; c'est au cours des séances de C.R.D. que les Inspecteurs Régionaux doivent harmoniser leurs actions pour les rendre exécutables dans les meilleures conditions possibles. Il va sans dire que des liaisons fonctionnelles peuvent exister entre divers services régionaux et, des séances de C.R.D. restreint sont souvent nécessaires pour coordonner les actions de ces services.

Au niveau du Département, le C.D.D. prépare les décisions que prendra le Préfet dans la ligne des directives régionales élaborées en C.R.D. Rappelons que le Préfet est membre du C.R.D. et participe donc à la préparation des décisions prises par celui-ci. En outre, il faut faire remarquer que les Chefs de secteurs et les chefs de C.E.R.P. membres du C.D.D. sont les conseillers techniques du Préfet; les chefs de secteurs sont chargés en séance de C.D.D. d'harmoniser sur le plan technique les directives régionales reçues du C.R.D. pour rendre celles-ci applicables dans le Département. Ces directives une fois harmonisées sont transmises aux C.E.R.P. pour exécution.-

En résumé, avant d'aboutir aux chefs de C.E.R.P., les directives ministérielles doivent être filtrées au niveau régional d'abord et en séances de C.R.D., harmonisées - coordonnées - régionalisées. Après les séances de C.R.D., les directives arrêtées dans leurs grandes lignes, sont transmises aux différents Préfets qui à leur tour les font discuter en séances de C.D.D. C'est donc dans le cadre des séances de C.R.D. et de C.D.D. que normalement doivent être définies et préparées toutes les actions régionales de développement. En séances de C.D.D., les Chefs de secteurs agissant par délégation fonctionnelle de leurs Inspecteurs conseillent le Préfet.-

3/L'EXECUTION DES DIRECTIVES A PARTIR DU C.E.R.P.

La conception du Centre d'Expansion Rurale polyvalente participe d'une réforme des structures economico-administratives du Sénégal. En effet, l'on a voulu créer au niveau de l'arrondissement, une cellule qui constituerait la base même du développement du monde rural. Sur l'étendue territoriale de chaque arrondissement rayonne un C.E.R.P. qui regroupe comme nous l'avons dit déjà, les agents publics de l'Etat travaillant directement avec le monde rural. Ces agents sont ceux de la base qui sont en contact direct et permanent avec le paysan, l'éleveur, etc....

Primitivement, le C.E.R. dirigé par un moniteur d'agriculture, avait simplement pour rôle de vulgariser les techniques culturales en milieu rural. Mais, devant les impératifs du développement économique et social des collectivités rurales - augmentation de la production et de la productivité agricole, organisation coopérative, intégration agriculture - élevage - amélioration des conditions sanitaires des populations etc... Le Gouvernement du Sénégal a réformé les anciens C.E.R. en les remplaçant par des centres d'Expansion Rurale Polyvalents ou C.E.R.P. En instituant les C.E.R.P., le Gouvernement a voulu se donner les moyens matériels et humains pour l'exécution du plan et des programmes de développement en milieu rural.

a/ DISPOSITIONS GENERALES:

C'est le Décret 63.411 du 21 Juin 1963 qui a organisé les C.E.R. D'après les dispositions de ce Décret, le chef de C.E.R. est nommé par arrêté du Ministre du Plan sur proposition du Préfet et du ^{Gouvernement} Gouvernement; il a autorité sur tous les membres de l'Equipe du C.E.R. et, est personnellement responsable de l'établissement et de l'exécution du programme d'actions du C.E.R. Le Chef de C.E.R. membre du C.D.D. participe effectivement aux travaux de celui-ci.-

Il est prévu que chaque C.E.R.P. doit avoir des locaux d'habitation abritant ses membres, un bureau, un véhicule tout terrain.

b/ FONCTIONNEMENT:

D'après le Décret 63.411 du 23 Juin 1963 et les circulaires présidentielles n^o 89 et 90 du 21 Septembre 1963 sur les C.E.R.P., un double objectif a été assigné à ceux-ci:

...../.....

- coordonner les actions des services pour arriver progressivement à une meilleure coordination des services centraux intervenant à la base en créant certaines liaisons entre les C.E.R.P. et ces services d'une part, entre les C.E.R.P. et l'Administration locale d'autre part -

- Considérer les C.E.R.P. non plus comme des agrégats d'agents de divers services mais, comme des organismes homogènes où doit s'instaurer un dialogue fructueux entre les agents de l'Etat et les populations. Les C.E.R.P. doivent ainsi être considérés comme des cellules chargées de développer chacune une zone territoriale précise et de réaliser des objectifs de développement planifié.-

Afin d'atteindre ces objectifs, les C.E.R.P. ont été placés sous l'autorité des Préfets sur le plan administratif; ainsi toutes les correspondances qui leur sont destinées doivent obligatoirement passer par les Préfets et toutes leurs correspondances doivent également être adressées sous-couvert des chefs d'arrondissement et des Préfets. D'autre part, aux niveaux du Département et de la Région, il est prévu des commissions départementales et Régionales des C.E.R.P. groupant certains techniciens pour mieux assister les Agents de C.E.R.P. dans leur mission. Dans le même ordre d'idées, au niveau national, a été créée une commission nationale des C.E.R. chargée d'assister techniquement les C.E.R.P. et de coordonner les actions des divers services dont les agents travaillent dans les équipes polyvalentes. Cette commission nationale groupe les représentants de tous les services centraux intervenant en milieu rural.

Dans la définition des actions que le C.E.R.P. doit mener, la commission départementale des C.E.R.P. se réunit pour arrêter ~~xxxxxxx~~ le programme mensuel des C.E.R.P. du Département; ce programme doit être ensuite entériné par la réunion mensuelle du C.D.D. sous l'autorité du Préfet. Une fois que ce programme d'actions est approuvé par le C.D.D., chaque C.E.R.P. en prend possession à charge de l'exécuter et d'en faire le compte rendu. (Rapports mensuels chefs de C.E.R.P. sont adressés à Préfet).

c/ ORGANISATION DU TRAVAIL DANS LES C.E.R.P.

Nous venons de voir qu'en dehors de leurs attributions générales (vulgarisation, assistance etc...) les C.E.R.P. peuvent avoir des actions concrètes à mener au courant d'un mois. Aussi, après avoir pris connaissance du programme mensuel arrêté en C.D.D., chaque C.E.R.P. doit-il programmer les actions qu'il a à mener au courant du mois en tenant compte des moyens dont il dispose et des priorités à respecter. L'équipe polyvalente alors se réunit sous la présidence du chef de C.E.R.P. pour établir les priorités et dresser un planning des tournées sur le terrain dans le cadre de l'exécution des actions programmées. Il faut insister ici sur le fait que c'est de la rationalisation de l'organisation du travail et de la méthode utilisée dont dépend en grande partie la réussite des opérations qui sont menées à la base par les C.E.R.P.

3/ EMERGENCE DES PROJETS LOCAUX DE DEVELOPPEMENT AU COURS DES SEMAINES DES CADRES INTERMEDIAIRES

Chaque année, à une époque déterminée et généralement pendant les grandes vacances scolaires, se tient la session nationale des cadres intermédiaires sur toute l'étendue du territoire sénégalais. Chaque Département organise un Séminaire qui dure pendant huit jours et qui regroupe tous les cadres intermédiaires; chefs de secteurs, agents de

L'encadrement du séminaire est assuré par l'animation et, un "meneur de jeu" désigné en la personne d'un chef de secteur dirige les travaux. Les deux premières journées du séminaire sont consacrées à l'information et des conférenciers désignés à l'avance développent devant tous les séminaristes réunis des thèmes ayant trait au développement économique et social en milieu rural. Il y a des thèmes nationaux communs à tous les Départements et des thèmes locaux choisis librement en séance de C.D.D. par chaque Département.

Pendant les deux journées d'information, les thèmes développés sont discutés en séances plénières et des conclusions sont tirées.-

Après ces deux journées d'information, les séminaristes sont répartis en plusieurs groupes dans des villages de séjour préalablement retenus. Dans les villages de séjour, les séminaristes développent les thèmes choisis devant les paysans réunis en assemblée générale villageoise. Les thèmes sont variés et peuvent porter sur l'éducation sanitaire (hygiène corporelle, hygiène de la femme en grossesse....) sur les feux de brousse (origine, conséquences, lutte) sur l'agriculture (nécessité greniers de réserves, diversification des cultures) sur l'aviculture, sur l'enseignement (fonctionnement cantines scolaires) sur le domaine national (aménagement du territoire - zones de terroirs, communautés rurales) sur la coopération (fonctionnement d'une coopérative etc....etc.....). Au cours des réunions des séminaristes avec les masses rurales des discussions sont engagées et des éclaircissements sont apportés aux paysans. On peut dire finalement, que ces journées de séjour dans les villages ont pour but de sensibiliser les masses rurales aux nécessités du développement économique et social; elles permettent aussi aux paysans de s'exprimer librement dans leur propre milieu en critiquant le fonctionnement de certains organismes de l'Etat, en formulant des vœux également. Le séjour dans les villages permet surtout d'aider les populations à décider des actions locales de développement c'est à dire des projets locaux intéressant le développement de leur milieu.

Qu'est ce que c'est qu'un projet local de développement ? Le document de travail édité par la Direction de l'animation est destiné aux "meneurs de jeu" dit: "Il (projet) résulte de la combinaison des efforts de l'Etat et des collectivités de base, tant au niveau de l'initiative, des apports que la responsabilité d'exécution. Cette combinaison doit se traduire par un engagement réciproque où se détermine d'un commun accord la part de chacun dans la réalisation du projet". Ainsi il y a des projets qui ne demandent que le concours technique de l'Etat, et d'autres qui demandent le concours technique et le concours financier de l'Etat. Comme exemples de projets locaux nous citerons: poulailler collectif - pharmacie villageoise à champ collectif - aménagement d'un bas-fond - construction d'une digue etc etc.... "Nous constatons après ces exemples qu'il y a des projets simples et des projets complexes.

En principe, les projets locaux nécessitant un concours financier extérieur sont financés par la taxe régionale. Cependant, certains projets peuvent en partie être financés par l'Etat mais, au préalable, il faut que des études sérieuses aient été menées au niveau régional et au niveau national par la division des projets locaux du Ministère du Plan.

...../.....

C'est ainsi qu'au cours des séminaires des cadres intermédiaires émergent des projets locaux de développement qui sont examinés, retenus ou rejetés au cours de la journée de synthèse qui a lieu une fois que les séminaires sont tous de retour.

Les projets ainsi retenus par le Séminaire sont adressés au Préfet, et en C.D.D. ceux qui sont immédiatement réalisables sont intégrés dans les programmes mensuels des C.E.R.P. ; les autres c'est-à-dire les projets complexes seront examinés plus *soigneusement* et feront l'objet d'étude plus détaillée.

4/ L'ACTION DES SERVICES ETRANGERS EN MISSION AU SENEGAL

Un certain nombre d'organismes d'assistance technique ont signé des conventions avec l'Etat Sénégalais et travaillent au développement du monde rural: ce sont la S.A.T.E.C. - la C.F.D.T. - l'I.R.A.T. au Sénégal oriental.

a/ La S.A.T.E.C.

La S.A.T.E.C. ou Société d'Aide Technique et de Coopération a pour mission au Sénégal de transformer les méthodes de culture en milieu rural. La SATEC concentre ses efforts surtout dans le bassin arachidier mais, au Sénégal Oriental un point d'appui à Koupentoum (Département de Tamba)

La SATEC est ainsi un organisme de vulgarisation et d'encadrement qui enseigne sur le terrain aux paysans des méthodes culturales modernes et rationnelles adoptées au milieu. Les thèmes techniques diffusés par la SATEC sont:

- pour l'arachide - semis à une bonne date
- utilisation des graines de bonne qualité
- semis en ligne avec écartements normaux
- épandage d'engrais
- arrachage à bonne date avec souleveuse attelée .

- pour le nil: - pratique semis en ligne pour le sarclage
- entretien à la houe.-

{ La S.A.T.E.C. vient d'être remplacée }
{ par une Société d'Economie Mixte. }

...../.....

La SATEC s'emploie également à démontrer aux paysans comment utiliser les polyculteurs et autres matériels.

L'encadrement de la SATEC est dense, et il est prévu généralement un assistant pour 150 à 170 carrés. Parmi ces assistants il y a des fonctionnaires sénégalais détachés par le Gouvernement. Notons enfin que quoiqu'en menant une action autonome, la SATEC est placée sous le contrôle de la Direction des services agricoles.

b/ L'I.R.A.T.

L'I.R.A.T. est un Institut de recherches agronomiques qui a son siège à BAMBEY (C.R.A.) et qui est représenté dans chaque région du Sénégal par des assistants techniques. Au Sénégal Oriental, l'IRAT a des stations d'essai à Sinthiou Malème - Maka Kolibanta - Kédougou - Missirah - Kothiary. Dans ces stations d'essais du P.A.P.E.M. (Point d'Appui de Pré vulgarisation et d'Expansion Multilocale) des recherches sur le terrain sont menées pour obtenir des variétés de semences mieux adaptées et, pour trouver des méthodes de rotation de cultures (assolement) plus rentables.

Dans ce domaine de technique pure, les assistants de l'IRAT au niveau régional travaillent en collaboration directe avec l'Inspection de l'Agriculture chargée du contrôle d'après les termes des protocoles élaborés par le C.R.A. de BAMBEY. Chaque année, une réunion a lieu au niveau de la Région entre les représentants de l'IRAT et les autorités régionales pour faire le bilan des activités et tracer le programme de l'année suivante.

c/ LA C.F.D.T.
(Cie Française des Textiles Tropicaux)

La C.F.D.T. dirige au Sénégal Oriental et plus particulièrement dans la zone agricole la culture sèche du coton. La zone cotonnière a été divisée en trois secteurs dirigés chacun ^{par un} chef de secteur responsable dans son rayon d'action de la mise en oeuvre des opérations. Chaque secteur a été divisé en plusieurs villages centres qui polarisent chacun un certain nombre de villages satellites. Dans chaque village centre réside un agent de la CFDT chargé d'encadrer les cultivateurs cotonniers. On voit là qu'il s'agit d'un encadrement très rapproché qui permet de mieux suivre le paysan dans les différentes phases de ses actions.

Cet encadrement rapproché a permis d'obtenir de bons résultats et un rendement record de 1.500 kg à l'hectare. La culture du coton progresse rapidement au Sénégal Oriental à cause de la simplicité de la commercialisation (faite par la C.F.D.T.) et des revenus monétaires assez substantiels (33.000 la tonne) qu'elle procure aux paysans.

Il faut noter également qu'une sélection des cultivateurs a lieu au début de chaque campagne et ceci dans le but de maintenir le taux de rendement déjà obtenu et de respecter les capacités d'égrenage actuelles. Il est d'ailleurs prévu la construction d'une usine d'égrenage à Tambacounda ce qui va contribuer encore au développement de la culture du coton. Cependant cette progression rapide de la culture du coton ne va pas sans poser de problèmes car, on assiste actuellement à l'abandon progressif de certaines cultures céréalières en faveur du coton, alors qu'il n'est pas certain que le prix pratiqué actuellement (celui du coton) pourra être maintenu.-

(56)

En effet, 50 % des frais que nécessitent la culture du coton sont supportés en ce moment par l'Etat et, les traitements des plants sont faits gratuitement par la C.E.C.T. Il faut donc nécessairement envisager la création d'une caisse de stabilisation des prix qui serait alimentée par des fonds dont les sources restent à trouver;

Après ce rapide survol des actions de développement menées par les divers services autonomes présents au Sénégal Oriental, nous nous devons de préciser que les représentants de chacun de ces services assistent aux réunions des organes de coordination aux niveaux régional et départemental et ceci pour une meilleure coordination de toutes les opérations de développement dans la Région.-

.... /

C H A P I T R E - III

LE CONTROLE DES ACTIONS



D'après le droit public sénégalais, le contrôle des actions de développement a été organisé comme suit:

Au niveau national:

Au Ministère du Plan, la division du contrôle est chargée du contrôle objectif ou de l'exécution matérielle des actions, tandis que la division des actions locales a surtout pour mission d'exercer le contrôle technique de certaines actions locales.-

Au niveau de chaque Département Ministériel doit fonctionner un bureau du contrôle qui doit coordonner ses actions avec celles du Ministère du Plan (Divisions Contrôle)

Au niveau de chaque Région doit normalement fonctionner un bureau du contrôle chargé de veiller à l'exécution objective des actions de développement.

Il nous faut cependant préciser à propos du contrôle dont il est ici question, qu'il s'agit plutôt, d'après l'esprit du Droit Public Sénégalais, de suivre la réalisation des investissements publics prévus dans le cadre du Plan, et d'en faire le bilan; aussi, apparaît-il nettement qu'au ce domaine, le Droit Public Sénégalais n'a pas tellement évolué et reste toujours muet sur bien des aspects du contrôle des opérations de développement. D'ailleurs, nous aurons l'occasion, dans la section qui va suivre, de montrer les faiblesses et les carences de ce contrôle.

S E C T I O N - II -

FAIBLESSES - DIFFICULTES - DANS LA MISE EN OEUVRE DES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT AU SENEGAL-ORIENTAL :

Dans cette section, nous nous efforcerons autant que possible de présenter sous une forme condensée: les faiblesses que nous avons constatées dans la stratégie globale de l'élaboration et de l'exécution des opérations de développement - les difficultés de tous ordres (matériel, humain, financier, sociologiques etc...) rencontrées dans la conduite des actions - la carence de certains services et organismes, et l'inefficacité du contrôle. Evidemment, au fur et à mesure de notre développement, nous essayerons de proposer si possible des mesures concrètes à prendre pour améliorer les différentes phases de la mise en oeuvre des opérations de développement au Sénégal Oriental.

C H A P I T R E - I

AU NIVEAU DE L'ELABORATION DES PROGRAMMES

Nous savons que le plan régional a été élaboré au niveau de la Région et que seuls le Gouverneur et les Inspecteurs Régionaux ainsi que les Préfets étaient consultés. Cet état de fait a des conséquences quelque peu regrettables qui se font sentir aux niveaux des Départements et des Arrondissements car, beaucoup de fonctionnaires départementaux et la plupart des agents de C.E.R.P. ignorent totalement le

Nous avons rencontré des chefs de secteurs qui nous ont avoué qu'ils travaillaient sans égard aux indications et directives du plan. D'autre part, beaucoup de chefs de C.E.R.P. nous ont également avoué n'avoir jamais lu le plan régional. Tout cela démontre une seule chose, que le plan n'a aucune réalité au niveau local.-

A l'avenir ce qu'on pourrait faire ce serait de sensibiliser, à partir de la Région, les agents de bases (chefs de secteurs et agents de C.E.R.P.) à la mystique du Plan lors de son élaboration et d'associer, par un moyen à trouver, ces agents aux travaux. Evidemment il y aura là un problème auquel on se heurtera, c'est le niveau assez bas des agents de C.E.R.P. et de certains chefs de secteurs; mais ce problème sera résolu en partie lorsque tous les chefs de C.E.R.P. seront des diplômés de l'E.N.E.A. (Collège Planification). Ce qu'on peut maintenant c'est de doter au moins tous les C.E.R.P. de quelques exemplaires du Plan Régional car, à notre connaissance et d'après ce que nous avons constaté, seuls les ~~chefs~~ C.E.R.P. du Département de Tamba sont en possession du plan.

Les différentes rencontres que nous avons eues avec les agents opérant sur le terrain nous font douter des données statistiques sur lesquelles on se serait certainement fondé pour élaborer les objectifs du plan régional. En effet, nous avons eu à travailler, au sein d'un groupe dans le cadre des séminaires des cadres intermédiaires, avec des agents de C.E.R.P., et nous avons constaté pendant les relevés statistiques que le Chef du C.E.R.P. n'était même pas capable de déterminer les surfaces cultivées de notre zone de séjour, ni même de préciser avec exactitude le rendement moyen à l'hectare du mil. D'autre part, dans le même ordre d'idées, nous avons pris contact avec un chef de secteur de l'élevage qui n'était pas en mesure de nous communiquer des données statistiques sur le cheptel et ceci non pas parce qu'il est incompetent, mais uniquement parcequ'il venait d'être affecté à son nouveau poste et qu'il n'y avait trouvé point d'archives. D'après les résultats de nos enquêtes d'ailleurs, il apparaît que les statistiques surtout celles de la production agricole sont souvent fantaisistes. En tout cas le cas de la commercialisation du mil 65/66 au Sénégal Oriental est à ce sujet assez édifiant. On avait envisagé la commercialisation de 7.000 tonnes (surplus après déduction de l'autoconsommation) et on a pu obtenir que 3.000 tonnes.

C H A P I T R E - II

AU NIVEAU DE LA CONDUITE DES ACTIONS

En ce qui concerne les difficultés et faiblesses constatées au niveau de la conduite des actions, notre attention se portera sur quatre points essentiellement: (4)

A/ FAIBLESSE DE LA COORDINATION AU NIVEAU REGIONAL

Comme nous l'avons déjà dit, au niveau régional, le C.R.D. est l'instance supérieure de coordination des actions de développement et ainsi, son rôle essentiel consiste à harmoniser les actions entreprises par les divers Inspecteurs Régionaux dans le cadre des programmes sectoriels, afin d'aplanir les difficultés entre services et d'adapter les décisions à prendre pour les rendre mieux applicables à la Région. D'autre part, en ce qui concerne les diverses actions des services techniques intervenant à la base, nous avons déjà dit qu'elles devaient être coordonnées au sein des C.E.R.P. et que la

commission régionale de C.E.R. constituée auprès du Gouverneur avait pour tâche essentielle de faire cette coordination. Pour ce faire, cette commission régionale devrait réunir périodiquement les divers techniciens régionaux concernés pour arrêter le programme trimestriel des C.E.R.P. A son tour la commission départementale, compte tenu de ce programme trimestriel, se réunirait pour déterminer le programme mensuel des C.E.R.P. du Département qui serait ensuite proposé au C.D.D. Voilà rapidement rappelé le rôle des instances essentielles de coordination aux niveau régional et départemental.

Au Sénégal Oriental, aucune commission de C.E.R.P. ne fonctionne réellement. Seul au niveau du Département central de Tambacounda fonctionne régulièrement un C.D.D. restreint qui remplit alors le rôle de la commission départementale des C.E.R.P. en préparant l'ordre du jour du C.D.D. et le programme des C.E.R.P. Il va sans ^{dire} que, hormi le Département central de Tambacounda dirigé par un Préfet compétent et excellent coordinateur, secondé par un Adjoint ayant acquis une bonne expérience des actions locales de développement, la coordination est très médiocre au niveau des autres instances de la Région.

Le C.R.D. se réunit sur convocation du Gouverneur sans aucune préparation préalable alors que normalement il serait plus logique de réunir une commission restreinte ad-hoc qui préparerait judicieusement l'ordre du jour à soumettre au C.R.D. Cette lacune a une incidence grave sur le déroulement du C.R.D. qui n'est plus qu'une simple instance où les différents techniciens concernés par l'ordre du jour viennent faire le compte rendu d'exécution des programmes sectoriels. Ainsi au cours des séances de C.R.D. on voit toujours des différends qui surgissent entre chefs de services, différends qui auraient pu facilement être aplanis au cours des réunions restreintes de la commission ad hoc préparatoire des réunions de C.R.D. Mieux que ça, après les réunions de C.R.D. aucune réunion restreinte n'est tenue pour arbitrer les différends surgis entre services, harmoniser les actions et dissiper les incompréhensions. Nous allons donner quelques exemples vécus pour corroborer notre argument sur le manque de coordination au niveau régional:

En ce qui concerne le fonçage des puits, nous savons que les programmes sont proposés par les chefs d'arrondissement et entériné par les C.D.D. et le C.R.D. avant d'être transmis à la Direction nationale du service de l'Hydraulique. Bien souvent, les programmes proposés le sont sans aucune considération technique et parfois, des puits sont retenus pour des endroits inaccessibles pendant la période des travaux ne réunissant pas les conditions techniques requises. De ce fait, pendant l'exécution des travaux, le service de l'hydraulique rencontre beaucoup de difficultés, et est obligé d'abandonner le fonçage de certains puits pourtant retenus dans le programme. Tout cela prouve qu'il manque une coordination indispensable dans l'établissement des programmes entre services techniques et agents administratifs. Il serait plus rationnel faire mener par le service de l'hydraulique des travaux d'études préliminaires avant d'arrêter définitivement les programmes de fonçage de puits.--

...../.....

Dans le cadre de ses "tournées de développement" essentiellement consacrées à la visite des champs de coton du Département de Tambacounda cette année, le Gouverneur a unilatéralement fixé des dates sans avoir au préalable ni réuni, ni consulté les techniciens régionaux qui devaient l'accompagner. Cela a eu des conséquences regrettables car, la date de la dernière tournée coïncidait avec celle de la tenue du Séminaire des Cadres Intermédiaires de Tambacounda qui devait entendre certains conférenciers en la personne de certains chefs de service régionaux; ainsi certains chefs de service n'ont pas pu exposer au Séminaire et ont dû se faire représenter, tandis que d'autres n'ont pu aller en tournée avec le Gouverneur parce que pris de court ils étaient indisponibles pendant cette période. Ce qui est plus troublant encore, c'est que la date du Séminaire des Cadres Intermédiaires a été arrêtée en séance de C.R.D. présidée par le Gouverneur. A tout cela, il faut ajouter qu'après les différentes "tournées de développement", le Chef l'exécutif régional n'a pas voulu réunir immédiatement les différents Inspecteurs directement intéressés pour tirer les enseignements et faire le point de la situation des cultures. Il y a là manifestement une carence dans l'organisation du travail au niveau de la Région.-

Un fait également mérite d'être signalé. Au cours d'une réunion de C.R.D. et comme par hasard, quelqu'un a, au cours d'une discussion, porté à l'attention du Gouverneur le fait que dans la ville de Tambacounda on vendait des haricots blancs à 50 francs le kg alors que d'après les renseignements obtenus ces haricots seraient livrés à l'ONCAD (Agence régionale) qui devait les céder aux paysans du Sénégal Oriental à 5 francs le kg. L'Inspecteur Régional du contrôle économique interrogé dit avoir constaté le fait et adressé un rapport. Le Gouverneur sur ce, incrimina implicitement l'Agence Régionale de l'ONCAD. Cette affaire montre l'absence totale de coordination entre l'ONCAD et les autorités locales. Mais ce qui est plus troublant encore c'est qu'après cette séance de C.R.D., aucune réunion restreinte n'a été tenue pour situer les responsables et prendre des mesures en conséquence.-

responsabilités

Nous pourrions citer encore d'autres faits pour montrer l'absence de coordination au niveau régional car pendant notre séjour Sénégal Oriental, nous avons été rapporteurs des réunions de C.R.D. et C.D.D. et avons ainsi eu l'occasion de participer de notre manière au travail. -

...../.....

B/ FAIBLESSE DES MOYENS:

La faiblesse des moyens entravant la mise en oeuvre des opérations de développement au Sénégal Oriental se situe sur deux plans: financier et matériel.

SUR LE PLAN FINANCIER

Le Budget régional du Sénégal Oriental (43 millions en 1967/68) comparé à d'autres budgets comme par exemple celui du Sine-Saloum (200 millions environ), est très faible. La modicité de ce budget empêche l'exécution de certains projets locaux de développement arrêtés au cours des séminaires des cadres intermédiaires. Pour l'année 1967/68 1.300.000 seulement ont été inscrits pour financer les projets locaux.

D'autre part, il faut également noter que les crédits alloués aux services régionaux pour le fonctionnement et le carburant, ainsi qu'à la Région et aux Préfectures sont relativement faibles compte tenu des distances et de l'étendue de la 5ème Région; le seul arrondissement de Missira dépasse en étendue la région de Thiès. Il faut donc absolument, pour faciliter l'exécution des opérations de développement et le contrôle, envisager un indice de correction dans le calcul des crédits et dotations. Il en est de même en ce qui concerne les crédits alloués aux C.E.R.P. rayonnant sur des arrondissements trop vastes par rapport à ceux du Nord Sénégal.

SUR LE PLAN MATERIEL:

L'état des routes et la longueur des distances font que les véhicules administratifs sont vite endommagés. C'est ainsi que, faute de moyens suffisants pour la réparation des véhicules, beaucoup de services notamment les C.E.R.P. et les chefs d'arrondissements sont dépourvus de tout moyen de locomotion pendant certaines périodes de l'année pour assurer leur travail normal. Ce qui est plus grave encore c'est que les autorités locales ne disposent bien souvent d'aucun moyen de locomotion propre pour se déplacer à l'intérieur de leur circonscription administrative. C'est ainsi que la Préfecture centrale de Tambacounda est restée durant tout notre séjour (début Juillet à 15 Octobre) sans véhicule tout terrain, le seul et unique dont il dispose ayant été envoyé en réparation.-

C/ INSUFFISANCE DES CADRES ADMINISTRATIFS:

Cette insuffisance de cadres administratifs se fait sentir à trois niveaux: Gouvernorat - Préfectures - Arrondissements.

A la Région, à part le Gouverneur et son chef de cabinet, il n'y a que deux agents: un documentaliste chiffreur, un comptable. Pour assurer la dactylographie, le Gouverneur est obligé de faire appel à un détenu qui du reste est un excellent dactylo. Le Chef de cabinet souvent débordé de travail assure l'arrivée et le départ du courrier / lequel accuse parfois du retard. A l'absence d'un adjoint au développement, le Gouverneur lui-même en assure les fonctions. Il y a donc au niveau de la Région une pénurie de personnel qui handicape beaucoup le fonctionnement normal des services gubernatoriaux.-

Les Départements également souffrent de cette pénurie de cadres administratifs compétents. Par exemple à la Préfecture centrale de Tambacounda, à part le Préfet et son adjoint il n'y a plus de cadres administratifs valables et tous ceux que nous avons rencontrés ont un niveau d'instruction générale très faible. Quant aux chefs d'arrondissement, il faut avouer qu'ils sont d'une autre génération de par leur âge ou de par leur mentalité et, par conséquent, suivent difficilement l'expérience de développement en cours dans nos campagnes; il y a donc lieu d'envisager un recyclage annuel à leur intention afin de les sensibiliser aux problèmes du développement.-

D/ LES C.E.R.P. FONCTIONNENT MAL:

Ici nous envisagerons le fonctionnement des C.E.R.P. sous l'unique angle de la compétence et du travail: niveau intellectuel des agents et organisation du travail.

Les agents des C.E.R.P., à part quelques rares exceptions (élèves de l'ENEA en stage pratique) ont un niveau de culture générale très faible. et sont en majorité des garçons très jeunes âgés de 20 à 23 ans. De cette situation, il résulte le fait que les agents des C.E.R.P. sont la plupart inexpérimentés et incapables d'établir des programmes d'actions rationnelles et donc d'atteindre les objectifs de développement économique et social planifié de la zone territoriale dont ils ont la charge, objectifs de développement soulignés par la circulaire présidentielle n° 90.-

Les principaux documents de travail ou d'organisation du travail dont disposent les C.E.R.P. à savoir:

- Programme d'action (P.A.) ou calendrier des actions du C.E.R.P. ~~à xxxxxxxx~~ pour le mois prochain -
- l'Ordre de travail (O.T.) pour préparer les actions de vulgarisation -
- Tableau de planning ou document destiné à la préparation d'un programme d'actions -
- Compte rendu d'action (C.R.A.) pour le contrôle de la réalisation des actions..... sont le plus souvent ignorés ou inexploités.

Ainsi dans la plupart des C.E.R.P. le travail se fait sans aucune méthode et en ordre dispersé. Il y a même certains chefs de C.E.R.P. qui se contentent seulement de transmettre à leur Préfet le rapport mensuel du mois précédent avec quelques modifications de forme. Cependant il convient de souligner que c'est certainement le niveau d'instruction des agents qui fait que les instruments de travail ne sont pas exploités; pour remédier à cette situation, en attendant de pouvoir nommer à la tête des C.E.R.P. des agents planificateurs sortis de l'E.N.E.A., il faudrait à notre avis simplifier l'organisation du travail pour la rendre plus accessible aux agents de base actuellement en poste.

...../.....

Il faut également noter que certains problèmes humains entravent le bon fonctionnement des C.E.R.P. dont certains chefs n'arrivent pas à imposer leur autorité. C'est le cas d'un chef de C.E.R.P. du Département de Bakel à qui les autres membres n'adressent même pas la parole.

Nous terminerons ce chapitre en faisant des propositions concrètes tendant à l'amélioration de la conduite des opérations de développement.

Tout d'abord au niveau régional, nous pensons que la nomination d'un adjoint au développement est indispensable pour instaurer une meilleure coordination et un contrôle systématique des actions de développement. Il faut également que le C.R.D. restreint fonctionne absolument pour remplir les fonctions dévolues à la commission régionale des C.E.R.P.

Au niveau des départements il est également indispensable de créer à côté des Préfets un bureau économique qui serait chargé de coordonner toutes les actions de développement. Les fonctions de ce bureau et les fonctions qui en l'état actuel ne peuvent être arrêtées limitativement pourraient être les suivantes :

- Exercice effectif tutelle sur les C.E.R.P.
contrôle administratif
contrôle actions techniques avec collaboration chefs de secteur -
- Assistance technique C.E.R.P.
formation agents
amélioration qualité et organisation du travail avec le concours de l'Inspecteur Régional de l'animation et de la Division de l'animation et de l'Expansion (D.A.E.)
- Préparation C.D.D. restreint
pour examiner ordre du jour du prochain C.D.D. pour
pour programmation actions mensuelles des C.E.R.P.
- Exercice secrétariat économique du Préfet
Réception et classement courrier économique du département
Rédaction projets de lettres courrier économique départ.
- Etablissement du programme agricole départemental en relation avec chef secteur agriculture et chef secteur ONCAD.
- Etudes techniques et économiques
suivre les études techniques des projets locaux de développement
 - faire des études économiques sur la situation du département etc....
- Participation aux différents séminaires et stages :
 - séminaire des cadres intermédiaires
 - stage Présidents et Peseurs coopératives
- Assurer coordination économique département et région
 - collaboration directe avec adjoint au développement

Comme nous l'avons déjà dit, cette liste que voilà n'est pas exhaustive et pourrait être complétée et remaniée au fur et à mesure que le chef du bureau économique exercerait ses fonctions.

Quant à la direction de ce bureau, elle pourrait être confiée à un agent planificateur sorti de l'E.N.E.A. ou à un ancien élève de l'ENEA ayant déjà acquis une certaine expérience sur le terrain.-

L'organisation du bureau économique du Préfet permettra à ce dernier de mieux se pencher sur les problèmes économiques de son département et d'avoir une vision plus nette de toutes les opérations de développement car, il faut reconnaître que les Préfets sont parfois occupés plus qu'il ne le faudrait à signer des papiers, à répondre à des correspondances de faible intérêt, à recevoir des personnalités politiques et religieuses ainsi que des notables et hôtes de passage.

En ce qui concerne maintenant l'administration locale au niveau le plus bas, nous disons qu'il faut, pour encadrer et animer les C.E.R. des chefs d'arrondissement qui s'intéressent aux problèmes de développement, et qui ne se contenteraient plus seulement de récupérer les impôts et d'établir des actes d'état-civil.-

...../.....

C H A P I T R E - I I I

AU NIVEAU DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES -

A/ L'AUTONOMIE DE L'O.N.C.A.D. FREINE LE DEVELOPPEMENT

D'après ce que nous avons constaté au Sénégal Oriental, l'érection des CRAD en Office doté de la personnalité morale a été mal assimilé par certains agents. En effet, la Direction de l'Agence Régionale de l'O.N.C.A.D. à Tambacounda ignore délibérément l'existence de certaines autorités administratives locales, et de ce fait mène une action fractionnelle dans l'exécution de sa mission sans aucun souci ni aucune velleité de coordination. Plusieurs fois rappelée à l'ordre par les autorités locales en séances de C.R.D. et réunions de Chefs de service, la direction régionale de l'ONCAD n'a pas cru devoir changer de méthode de travail et continue toujours à travailler en ignorant les autorités administratives régionales.-

Cette manière de faire a des conséquences néfastes dans la mise en oeuvre des opérations de développement car, bien souvent, il n'y a aucune coordination entre l'agence de l'ONCAD et les autorités administratives et techniques dans la conduite des actions. Le cas de la vente mystérieuse des 28 tonnes de haricots blancs que nous avons déjà signalée est un exemple, le retard dans l'achat des boeufs de labour du département de Bakel (66/67 en est un autre, et la coïncidence des dates du séminaire des cadres intermédiaires et du stage des Présidents et Peseurs du Département de Tambacounda^{en} est un troisième. Nous pourrions citer encore d'autres exemples qui montreront l'indépendance de l'Agence régionale de l'ONCAD du Sénégal Oriental.

B/ LE SERVICE DE L'ELEVAGE EST PRATIQUEMENT SANS DIRECTION REGIONALE.

Au Sénégal Oriental. l'Inspecteur Régional de l'Elevage s'occupe de tout sauf de son service. Il est rarement à son bureau, ne fait pas de tournées d'inspection et de prise de contact avec les agents des secteurs; il n'assiste même pas aux réunions mensuelles du C.R.D. et des chefs de service régionaux. La carence de l'Inspection Régionale de Tambacounda a des répercussions graves sur les actions de développement concernant l'Elevage dans l'ensemble de la Région et nous avons pu nous rendre compte combien le service de l'Elevage fonctionnait mal, particulièrement dans le département de Bakel. -

..../.....

C/ LA "POLITIQUE POLITICIENNE" ENTRAINE LE FONCTIONNEMENT
NORMAL DES SERVICES

La "Politique politicienne" si souvent dénoncée par le Chef de l'Etat continue malheureusement à avoir encore des adeptes en la personne de petits militants locaux qui profitent de leur "qualité" de responsables pour faire pression sur les autorités administratives et les chefs de service dans un but d'intérêt personnel.

C'est ainsi qu'un politicien-syndicaliste a un jour, ordonné à un chef de service régional de licencier des ouvriers temporaires qui travaillaient dans un chantier parce que uniquement a-t-il dit, ces ouvriers avaient été embauchés sans l'avis préalable de la direction régionale du syndicat.

C'est ainsi également que lors de la dernière semaine de l'Arbre, un responsable politique de Tambacounda était allé dans l'enceinte de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts faire un mauvais parti au chef de service qu'il insulta et traita d'incapable devant tous les agents forestiers et ce simplement parce que l'Inspecteur Régional en tant que chef de service avait décidé de procéder à une distribution rationnelle des plants compte tenu des disponibilités d'une part, et des capacités d'entretien d'autre part.-

Il faut aussi signaler que certains agents administratifs profitent de leur qualité de responsables politiques pour détourner des fonds publics; c'est ~~le~~ le cas d'un agent de l'ONCAD, secrétaire de section (politique) en service à Goudiry. Nous avons d'ailleurs assisté, lors du voyage du Ministre des Finances à Goudiry, à une dispute violente entre cet agent et le chef de l'arrondissement en présence du chef de l'Agence Régionale de l'ONCAD qui tendait de mettre les choses au point.

Nous citerons également le cas de certains politiciens qui exercent des pressions sur les techniciens en vue de faire des essais de certaines cultures comme celle du coton dans certaines zones qui ne remplissent pas du tout les conditions pluviométriques requises.

...../.....

C H A P I T R E - I VAU NIVEAU DU CONTROLE DES ACTIONS

Nous avons déjà dit qu'il était prévu au niveau de chaque région un bureau qui serait éventuellement chargé du contrôle objectif des investissements prévus par le plan; eh bien ce bureau ne fonctionne pas au Sénégal Oriental et c'est pourquoi, dans ce chapitre, nous mettrons l'accent surtout sur le contrôle de l'exécution des programmes sectoriels et des actions locales de développement menées à la base par les C.E.R.

Nous savons que de manière coutumière, la réunion des chefs de service aux niveaux de la Région et du Département est chargée de contrôler l'exécution des programmes sectoriels, et que le contrôle des actions locales à la base est assuré par l'envoi de rapports mensuels, d'une part par les chefs de C.E.R.P. aux Préfets et d'autre part par chaque agent de la cellule polyvalente à son chef de secteur; les chefs de secteur adressent également des rapports mensuels aux Préfets et à leurs Inspecteurs. L'organisation du contrôle ainsi décrite aurait été efficace si les différents rapports étaient sincères, régulièrement établis et exploités par qui de droit; mais il n'en est rien.

Il faut également noter que les réunions de chefs de services régionaux auxquelles il nous a été donné l'occasion d'assister sont peu efficaces car, les Préfets à l'exception de celui du Département central, se contentent seulement de donner lecture de leurs différentes activités du mois précédent jour pour jour, tandis que les Inspecteurs Régionaux présentent généralement les rapports mensuels qu'ils adressent à leur direction respective et ces rapports sont souvent trop techniques. Les séances sont ainsi parfois longues et ennuyeuses, et une fois le Gouverneur a même cru devoir lever la séance et demander aux rapporteurs qui n'avaient pas encore lu leurs rapports de déposer ceux-ci sur sa table. Les réunions de chefs de services gagneraient sûrement en efficacité si chaque rapporteur faisait un compte rendu succinct de ses activités du mois écoulé en présentant les difficultés de tous ordres rencontrées et les moyens envisagés pour les résoudre.-

En ce qui concerne le contrôle à la base, il faut noter qu'il n'est pas toujours effectué, car certains techniciens considèrent maintenant que les C.E.R.P. ne sont plus leur affaire du fait que les agents de la base ne dépendent plus d'eux hiérarchiquement et échappent donc à leur autorité.

...../.....

C H A P I T R E - VDE QUELQUES PROBLEMESA/ LE MOUVEMENT COOPERATIF EST EN DIFFICULTE

On est encore loin des résultats attendus du mouvement coopératif. Certes il y a au Sénégal Oriental quelques coopératives qui fonctionnent assez bien particulièrement dans le Département de Tambacounda mais, il faut reconnaître que la plupart d'entre elles se trouvent dans une situation peu satisfaisante.

Cette carence du mouvement coopératif est due à plusieurs raisons parmi lesquelles nous citerons; le manque d'éducation coopérative - l'importance des déchets occasionnés - le plus souvent par la malhonnêteté des Présidents et Peseurs - la vocation particulière de certaines zones - l'esprit traditionaliste.

En effet, durant nos différents contacts avec les masses rurales, nous avons constaté qu'il restait encore beaucoup à faire dans le cadre de l'éducation coopérative car, le fonctionnement des coopératives est loin d'être assimilé même par la plupart des membres de C.A. Cette situation découle sûrement en partie de la carence de l'encadrement qui n'a pas souvent des contacts avec la base; à Gabou par exemple (Département de Bakel) en assemblée générale villageoise nous avons entendu des paysans se plaindre de ne pas avoir souvent les agents d'encadrement. D'autre part, les stages des Présidents et Peseurs destinés à la formation coopérative des participants se tiennent souvent sans préparation minutieuse et les conférences sont faites sans aucun souci pédagogique. Enfin, on doit se poser la question de savoir si la présence d'un "Ex-C.R.A.D.I.E.N." à la tête de l'ONCAD régional qui s'occupe surtout et avant tout de financement, n'est pas à l'origine de la faiblesse du niveau d'éducation des coopérateurs.-

Quant aux déchets, il est clair que dans la plupart des cas ils sont les conséquences de la situation des peseurs surtout qui, à l'attente de toucher leurs primes en fin de campagne seulement, profitent de leur position pour détourner à leur manière. C'est pourquoi il eût été mieux d'engager des peseurs qui seraient rémunérés par une caisse commune qui serait alimentée par les primes (0,20) retenues pendant la commercialisation.-

La vocation céréalière (Mil - Maïs) de certaines zones (Départements de Bakel et Kédougou) empêche également le développement du mouvement coopératif au Sénégal Oriental. En effet, nous savons que le maïs n'est pas commercialisé et que le mil quand bien même il l'est ne donne droit à aucune ristourne et n'entre pas en ligne de compte dans la détermination de la capacité d'endettement des coopératives. De cette situation il résulte que les coopératives des zones à vocation céréalière sont condamnées à végéter car elles n'ont pas les moyens de s'endetter donc d'équiper leurs membres.-

L'esprit traditionaliste également entrave le développement du mouvement coopératif au Sénégal-Oriental; c'est le cas particulièrement de la sous-zône Sarakolé où les gens vivent encore comme il y a plusieurs décennies et continuent de se méfier de toute initiative extérieure.

La situation des coopératives n'est cependant pas désespérée et nous pensons qu'avec le temps le mouvement se portera mieux; il suffit seulement de combler petit à petit les lacunes actuelles pour remonter la pente, car nous avons constaté partout, pendant les assemblées générales villageoises, que les problèmes coopératifs étaient beaucoup discutés par les paysans dont certains d'ailleurs commencent à considérer la coopérative non plus comme un organisme étatique mais plutôt comme une chose à eux qu'ils ont à cœur de défendre.-

B/ LA "PROBLEMATIQUE" DE LA DIVERSIFICATION DES CULTURES:

La diversification des cultures est un des objectifs du plan régional en ce qui concerne l'action pour la production agricole. Il est notamment prévu l'introduction de la culture du colatier, le développement de celle du coton, du fonjo, du maïs, du nil et de la riziculture traditionnelle. Cependant, quoique le Sénégal Oriental offre beaucoup de possibilités dans le domaine de la diversification des cultures celle-ci s'achoppe à des difficultés.

En effet, la ruée actuelle des paysans vers la culture du coton risque un jour de limiter le développement des cultures céréalières, ce qui ne contribuerait point à la suppression du déficit vivrier dans le Sénégal Oriental. Il faut donc trouver un moyen qui permette le développement à la fois des cultures céréalières et de celle du coton, et ce moyen ne peut consister qu'en dotant le paysan davantage de matériel et produits agricoles; c'est là que se situe le véritable problème car, ni les revenus monétaires de la culture du coton, ni ceux du nil, seule céréale actuellement commercialisée, n'entrent en considération dans la détermination de la capacité d'endettement des coopératives. Ainsi donc les paysans, face à une telle situation, se trouvent dans l'impossibilité de s'équiper rationnellement pour mener de front l'opération diversification avec le maximum de profit.

D'autre part, toujours dans le cadre de la diversification des cultures, le Sénégal Oriental on le sait, offre beaucoup de possibilités pour le maraîchage (zone du Thialy au Sud de la voie ferrée, Ololdou dans le département de Bakel - village de Bôtou et les alentours dans le Département de Tamba etc...); malheureusement, le développement du maraîchage est entravé par le manque de débouché. A ce propos on sait qu'avec l'encadrement de la dynamique Directrice du centre d'animation féminine de Tambacounda, plusieurs femmes de ce département avaient pu faire du maraîchage dans leurs villages, mais elles furent vite découragées parce qu'elles n'arrivaient pas à écouler leur production.

Ces quelques remarques nous autorisent de dire que l'opération diversification ~~aux~~ réussira au Sénégal Oriental dans la mesure où on aura organisé un marché et trouvé des débouchés d'une part, et lorsqu'on aura revalorisé les céréales d'autre part.-

CONCLUSION SUR LA PREMIERE PARTIE:

Nous ne terminerons pas cette première partie de notre Etude, malgré les nombreuses critiques que nous avons dû faire tout au long des pages précédentes, sans signaler que les résultats des opérations de développement au Sénégal Oriental sont encourageants, compte tenu de la situation de cette 5ème Région il y a encore quelques années.

Le Service de l'Animation, dirigé par un Inspecteur plein de bonne volonté et qui croit en ce qu'il fait, est en train de révolutionner la mentalité des masses rurales, certes lentement, mais sûrement aussi. En effet, à plusieurs reprises il nous a été donné de constater le progrès accompli dans le degré d'animation des masses; que ce soit Niaoulé Tanou (Département de Tamba - Arrondissement de Missira) où les villageoises insistèrent auprès de nous pour qu'on leur tînt une conférence sur l'Education sanitaire lors du séminaire des cadres intermédiaires, que ce soit à Gabou (Département de Bakel arrondissement de Olold où nous avons assisté à des discussions contradictoires au cours d'une assemblée générale de coopérateurs, ce qui est une preuve que la démocratie commence à apparaître en milieu rural par l'instauration d'un dialogue direct. Certes il reste beaucoup à faire dans le domaine de l'animation des masses particulièrement dans le Département de Bakel où les traditions ancestrales restent encore vivaces, mais nous avons la ferme conviction que lorsque le service de l'animation aura disposé suffisamment de cadres valables tant féminins que masculins dans la Région, de grands progrès seront réalisés.

Quant à la coordination au niveau régional, nous pensons que lorsqu'elle aura été organisée et renforcée elle permettra à la dynamique et compétente équipe régionale de techniciens d'obtenir des résultats hautement appréciables dans le domaine économique et social car comme nous l'avons déjà dit, le Plan est essentiellement un programme concourant à l'atteinte d'objectifs et de moyens à mettre en oeuvre, sa réalisation impose donc une action concertée entre tous les organes d'intervention

+

+

+

DEUXIEME PARTIELES RESULTATS DES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT DANS LE DEPARTEMENT DE
BAKELSITUATION D'ENSEMBLE DU MILIEU1° / LE MILIEU PHYSIQUE

Le Département de Bakel s'étend sur une superficie totale de 21.418 Km² répartie entre les quatre (4) arrondissements comme suit

- Bélé = 3.924 Km²
- Ololdou = 1.280 Km²
- Bala = 8.190 Km²
- Goudiry = 7.964 Km²

Le Département peut être divisé en deux zones du point de vue socio-économique et on aura alors :

- la zone du Boundou qui couvre les arrondissements de Bala, Bélé, Goudiry -
- la zone Sarakolé qui couvre l'arrondissement de Ololdou

En ce qui concerne le relief, ce qui a été dit dans la première partie de cette Etude reste valable; cependant les collines de Bakel ont une hauteur très moyenne et atteignent difficilement 200 mètres.

Quant au réseau hydrographique du Département, il est essentiellement constitué par d'une part la Falémé et le Fleuve Sénégal (Goye inférieur et Goye supérieur), d'autre part par une multitude de marigots et de mares.-

Le réseau de communication est très pauvre dans tout le Département. En effet, sur le plan terrestre seule la route Kidira Bala (65 km) est praticable en toute saison tandis qu'en ce qui concerne la navigation fluviale et pendant la période des hautes eaux, les vedettes et pirogues ne peuvent atteindre que les quelques villages situés en bordure du Fleuve. Quant à l'avion et le rail, le premier relie deux fois par semaine Bakel à Dakar et le deuxième lui ne fait que traverser le Département en ligne droite sans aucun embranchement.

2/ LE MILIEU HUMAIN

La population du Département fait environ 47.126 habitants; elle est répartie entre les Arrondissements comme suit:

- Bala - 12.089
- Goudiry - 12.654
- Bélé - 5.357
- Ololdou - 17.026 (dont Bakel Ville)

ce qui nous donne une densité très faible un ^{peu}(72) supérieur à 2 habitants au kilomètre carré.

Cette population éparpillée est composée de: Toucouleurs
Peulhs - Sarakolés - Bambaras - Mautres - Diakhankés -

3°/ LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Le Département a une vocation agro-pastorale. Les principales activités rurales y sont:

- l'Agriculture: Mil, Maïs surtout; un peu d'arachide dans les deux arrondissements de Bala et Goudiry; riziculture traditionnelle, niébés etc....
- l'Elevage: un cheptel assez important dont le nombre d'individus est encore mal connu mais qui avoisinerait 124.500 pour les Bovins.
- Pêche: dans les marigots et mares mais surtout dans le Goye inférieur c'est à dire au nord de Bakel.

4°/ QUELQUES DONNEES SOCIOLOGIQUES:

Vu le temps qui nous a été imparti et les modestes moyens dont nous avons disposés, notre enquête sociologique n'a porté que la zone Sarakolé. Donc les éléments sociologiques qui vont suivre ne concerneront que les Sarakolés; néanmoins et dans la mesure du possible, nous livrerons quelques impressions sur la zone du Boundoun habitée essentiellement par des Toucouleurs et des Peulhs.

a/ SUR LA FAMILLE

Le Sarakolé vit encore dans la famille large ou étendue dont tous les membres sont dans la même concession qui est un bloc homogène où habitent plusieurs ménages qui vivent autour d'un chef de famille qui est l'aîné. Le Chef de famille dispose à sa guise de tous les biens de la famille; c'est lui qui a la charge de nourrir tous les membres de la famille et sa femme est responsable de la cuisine mais est aidée dans la préparation des aliments et pour les autres travaux domestiques par toutes les femmes de la concession. Les hommes et les femmes continuent de prendre leurs repas séparément.

b/ LE MARIAGE

Il est toujours endogamique, ethnique ou clanique. Rares sont les cas d'exogamie rencontrés dans toute la zone sarakolé; par exemple dans la ville de Bakel nous n'avons pas pu compter plus d'une vingtaine de mariages exogamiques; et d'ailleurs dans ces ménages l'époux sarakolé est généralement issu d'une famille de caste.

La dot reste relativement faible dans les villages mais cependant tend à s'élever à cause de la concurrence des travailleurs émigrants de retour de France. Les hommes se marient entre 20 et 25 ans généralement, et les femmes entre 14 et 17 ans.-

c/ L'ORGANISATION SOCIALE

La Société Sarakolaise est composée de trois grandes classes

- les "Horos" ou nobles
- les "Vanakounko" ou Komokhoré = Grands captifs
- les "Gnakhamalanni" c'est à dire les autres castes qui se divisent en: "Diarrou" = griots; Diarré singulier,
- "Cono" = capatifs; Comé singulier
- "Garanko" = coordonniers; Garanké singulier
- "Savâkou" - Bijoutiers; savakhé singulier

Dans la société sarakolaise traditionnelle, les "Horos" ou nobles détiennent tous les pouvoirs d'administration et ils ont à leur dévotion les "captifs" qu'ils entretiennent (alimentation et nourriture) mais qui à leur tour travaillent exclusivement pour eux.

d/ ORGANISATION DU TRAVAIL

Elle est singulière chez les Sarakolés. En effet, pendant le "Djappoukhé" c'est à dire le matin jusqu'à l'heure du petit déjeuner (8h 30 à 9h), tous les membres de la famille large vont cultiver chacun dans son champ personnel. Ensuite après le petit déjeuner et jusque vers 14h,00 tout le monde va travailler dans le champ du chef de famille (qui en somme est le champ collectif) dont les produits serviront à la nourriture commune. Pendant les après-midis c'est à dire les "SALLOUMAS" et après le déjeuner, tous les membres de la famille vont travailler dans le champ du plus âgé après le chef de famille, pendant un certain temps et ainsi de suite par ordre décroissant en respectant la loi de séniorité les champs personnels ou "Diappoukhés" sont travaillés. Cependant, à partir d'une certaine heure de l'après-midi chacun est libre et va ainsi travailler dans son propre champ ou "SALLOUMA". Dans la mesure où une entente parfaite règne dans la famille, les garçons de même mère se regroupent souvent et travaillent un "SALLOUMA" qui leur est commun.

Les femmes quant à elles, ont leur champ personnel qu'elles exploitent pour leurs propres besoins.

Il y a lieu également de signaler que les Sarakolés utilisent beaucoup les techniques des cultures de décrue. En effet, après le retrait des eaux, les cultures de fâllos (dans le lit du fleuve) et de "Kollangallé" (marigots) sont entreprises et célébrées avec faste, et à cette occasion, les femmes portent leurs plus jolis boubous et parures. Ce sont d'ailleurs des cultures qui donnent beaucoup plus de rendement à cause de l'humus déposé par les eaux en se retirant.-

...../.....

c/ LES MOUVEMENTS DE POPULATION:

Les migrations définitives sont faibles dans l'ensemble car le Sarakolé bien que grand voyageur aime beaucoup son terroir. Les seuls cas de migration définitive qu'on serait tenté de signaler sont les commerçants qui se sont installés dans les grands centres.-

Quant aux migrations temporaires, elles peuvent être classées en deux: d'abord il y a certains Sarakolés qui viennent passer la saison des pluies chez eux pour s'adonner à la culture dont les produits serviront surtout pour la nourriture de la famille (autoconsommation) et qui repartent dans les grands centres chercher un travail qui leur procurera des revenus monétaires; ensuite il y a ceux qui vont en France travailler.-

C'est d'ailleurs cette dernière migration qui pose actuellement de sérieux problèmes au Département de Bakel. En effet, il a été remarqué que des travailleurs qui reviennent de France sont souvent des déracinés à leur retour au village; ils arrivent difficilement à se réadapter à leur milieu d'origine qu'ils ont souvent tendance à comparer à la France par inconscience. Certains également reviennent avec un métier appris en France mais qu'ils ne peuvent exercer au Sénégal faute d'emploi et ne voulant plus travailler la terre, ils végètent ou repartent en France. (Nous nous sommes entretenus avec plusieurs jeunes gens revenant de France).

Cette émigration vers la France pose de sérieux problèmes sociaux et économiques. Car bien de mariages sont cassés et continuent de se casser parce que les maris sont restés trop longtemps en France sans venir d'une part, et d'autre part la démographie dans le Département est déjà trop faible pour subir encore une diminution. On nous dira certainement que les Sarakolés travaillant en France envoient beaucoup d'argent au pays (moyenne de 15 millions par mois payés par la Poste de Bakel) mais si l'on sait jusqu'à quel point le Sarakolé est capable de thésauriser, on saura que toute cette masse d'argent envoyée est improductive. Telle en tout cas notre opinion au sujet de l'émigration vers la France, mais le problème mérite une étude plus approfondie avant de se prononcer et nous ^{en} convenons volontiers.

f/ LES INFLUENCES:

Certaines sont internes et d'autres externes, mais nous pouvons dire dorénavant et déjà que la société sarakolaise a subi peu d'influences externes.

En effet, l'esprit traditionaliste reste encore vivace en zone sarakolé et l'organisation sociale d'antan a peu évolué. Par exemple dans le village de Trabou et aux environs, les terres continuent, malgré la loi sur le domaine national, à appartenir aux "nobles" seuls qui les prêtent et les reprennent à volonté. C'est ainsi aussi que dans le Département de Bakel, un chef de village a dit à des séminaristes qui lui apportaient leurs provisions de séjour - "Je n'ai pas besoin de votre manger et aller le donner à nos captifs et à nos griots." Ceci s'est passé cette année même. C'est ainsi aussi qu'un chef d'arrondissement du Département aurait un jour demandé la permission au Gouverneur de Région pour aller régler "l'affaire de ses captifs" ; quelle ne fut la surprise du Gouverneur ! Ce chef d'arrondissement serait de la famille régnante

d'alors du Boundou et cela nous donne l'occasion de préciser que c'est dans cette zone où le traditionnalisme est encore le plus vivant dans toute la Région du Sénégal Oriental.

g/ SIGNES D'EVOLUTION DE LA SOCIETE TRADITIONNELLE

Cependant malgré le degré de cohésion de la société sarakolaise et la continuité des pratiques ancestrales, quelques signes apparaissent et annoncent un début de mutation.

Par exemple le fait pour le "captif" et ses enfants de travailler exclusivement pour le "Horo" a presque totalement disparu et deux seuls cas nous ont été signalés à T'abou et à Manaël, villages situés au Nord de Bakel. Ce cas de Manaël est d'ailleurs particulier car les habitants de ce village de Marabouts où l'Islam a beaucoup d'influence ont l'habitude d'exclure et d'isoler de leur milieu toute personne qui porterait atteinte aux règles sociales déjà établies; les Manaëlois vont d'ailleurs jusqu'à refuser d'enterrer à sa mort celui qui aura porté atteinte à ces règles. Quelques cas de virilocalité existent et prouvent que la famille large commence à éclater.

+

+

+

Maintenant que nous avons situé le milieu d'ensemble du Département de Bakel, nous allons essayer de donner les résultats des opérations de développement dans cette partie de la 5ème Région. La démarche que nous suivrons pour rechercher ces résultats sera la suivante: Dans une première section nous donnerons nos impressions sur le fonctionnement des structures d'encadrement, et dans une seconde section, nous nous efforcerons de donner un bilan des actions de développement en présentant d'abord ce qui a été prévu par le plan et ensuite ce qui a été réalisé. Cependant nous nous devons de préciser tout de suite que notre recherche sera difficile car le plan n'a pas été départementalisé et surtout en ce qui concerne la production rurale.-

...../.....

S E C T I O N - IBILAN DU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ENCADREMENT:

Ce qui a été dit dans la première partie de notre Etude demeure valable pour le Département de Bakel. Toutefois un fait mérite d'être mentionné: c'est la faiblesse de l'autorité locale.-

En effet, il n'est pas rare de voir réunis en train de causer, chaque matin à partir de 10h et chaque après-midi à partir de 15h, tous les chefs de secteurs départementaux devant la boutique de la Compagnie Sénégalaise. Quelque fois même les autorités locales (Préfet et Adjoint) se joignent au petit groupe après les heures de travail. On voit bien que la Déontologie administrative n'a pas du tout été assimilée par ces fonctionnaires.-

S E C T I O N - IIBILAN DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL:Chapitre - I: Education populaire et Enseignement:

Pour l'Education populaire il a été prévu l'aménagement d'un terrain de sport et la construction d'une maison des Jeunes et de la Culture. Le terrain de sport n'est pas encore aménagé tandis que la M.J.C. qui a été construite et qui commençait déjà à fonctionner tant bien que mal est transformée en salle de classe et abrite en ce moment des élèves de l'Ecole Primaire de Bakel.

En ce qui concerne l'Enseignement, nous disons que les problèmes sont communs à toute la région c'est à dire à l'ensemble des trois Départements. Par conséquent nous allons ici présenter la situation générale de l'Enseignement au Sénégal Oriental tout en insistant parfois sur le Département de Bakel. -

Dans la Région la population scolarisable est de 24.000 et la population scolarisée de 6.000 ce qui donne un taux de scolarisation de 25 % à peu près (Source Inspection Tanba). Lors de l'élaboration du second plan quadriennal en 1964 il y avait dans le Département de Bakel 19 écoles qui totalisaient 37 classes. Nous savons que la stratégie régionale adoptée pour l'enseignement interdit de multiplier rapidement les Ecoles, mais veut plutôt que les Ecoles qui fonctionnent déjà soient complétées par la création de nouvelles classes, car la plupart d'entre elles sont des Ecoles de I à 3 classes. En 1966/67 il y avait dans le Département de Bakel 28 Ecoles et 69 classes et il est prévu pour 1967/68 de nouvelles extensions à Bakel ville (qui compte une école de II classes et une de une classe) à Yaguiné - Diawara - Gabou - Golni - Kotiary - Kidira - Sénédebou, ce qui portera le nombre des classes à 77 dans l'ensemble du Département.

L'Enseignement est un des services publics qui rencontrent le plus de difficultés au Sénégal Oriental; nous allons passer rapidement en revue les principaux problèmes posés à son développement. Ces problèmes sont variés et de plusieurs ordres.

a/ CONTROLE PEU EFFICACE

Nous avons déjà parlé dans notre première partie de l'organisation de l'Inspection de l'Enseignement Primaire au Sénégal Oriental et nous disions qu'il était prévu deux Inspecteurs Adjoints l'un à Kédougou et l'autre à Bakel. Eh bien celui de Bakel n'a jamais exercé effectivement ses fonctions par manque de moyens de locomotion et a été rappelé à Tamba. C'est justement ce manque de moyens qui fait que même l'Inspecteur Primaire de Tambacounda rencontre maintes difficultés pour se déplacer et faire des contrôles; il ne dispose en effet que d'une 2 C.V. pour ses déplacements dans cette vaste région dotée d'une si médiocre infrastructure routière.

b/ LE MATERIEL SCOLAIRE SE TRANSPORTE DIFFICILEMENT:

Pour des raisons de distance et de moyens de transport, les fournitures scolaires et les tables arrivent à destination presque toujours en retard à cause de l'impraticabilité des pistes à certaines époques.

c/ LES CANTINES SCOLAIRES FONCTIONNENT MAL:

Il y a un retard dans la mise en place des fonds (10 franc par jour et par élève) destinés à faire fonctionner les cantines. Ces fonds (devant servir à l'achat des ingrédients) arrivant très tard d'une part, et les parents refusant bien souvent de fournir les vivres de base (nil, arachides, etc....) d'autre part, oblige les maîtres en service dans les écoles de brousse d'utiliser leurs propres deniers ou de s'endetter auprès des commerçants de la place pour faire préparer à manger aux enfants venus des villages polarisés par le village centre siège de l'Ecole.

d/ LA FAIBLESSE DU NOMBRE D'ENSEIGNANTS ET LE BAS NIVEAU PROFESSIONNEL DES MAITRES

Le C.E.G. de Tamba créé en 1961 et qui compte actuellement huit classes (3 cl. de 6è; 2 cl. de 5è; 2 cl. de 4è; 1 cl. de 3è et 1 cl. 3è prévue pour 67/68) manque de Professeurs dont certains en poste sont obligés de cumuler plusieurs matières.

Quant au niveau général des maîtres, il faut reconnaître qu'il est assez bas car dans toute la Région on compte seulement 14 Instituteurs Ordinaires et les autres Maîtres sont pour la plupart des Moniteurs et des Instituteurs Adjoints qui viennent passer la pratique du C.E.A.P. Parmi ces Enseignants le Département de Bakel en compte 69 dont 4 Instituteurs Ordinaires, 20 Moniteurs et 45 Instituteurs Adjoints débutants.

Il faut également signaler que malgré cette situation aucun centre de formation pédagogique ne fonctionne dans la Région. Il serait donc souhaitable d'en créer un, le matériel et le personnel d'encadrement pourront être trouvés sur place avec le concours des Professeurs du C.E.G. et les Instituteurs Ordinaires de la Région. En attendant la création de ce centre, il apparaît indispensable de multiplier et de vulgariser au niveau de la Région les stages de recyclage pour les Maîtres n'ayant pas reçu la formation nécessaire ou ayant eu de faibles résultats au cours de l'année.-

...../.....

Pour en revenir à la faiblesse du nombre des Maîtres par rapport aux créations, nous nous devons de faire remarquer que cela découle surtout d'un problème d'adaptation. En effet, la plupart des Maîtres de la Région viennent du Nord Sénégal et généralement des grands centres; très jeunes en grande majorité et coupés de leur milieu d'origine à cause des distances, ils se trouvent bien souvent isolés moralement; ils cherchent alors à se faire muter ailleurs et réussissent souvent. Nous pensons cependant qu'un Sénégalais conscient et aimant son métier doit pouvoir s'adapter partout au Sénégal et servir honnêtement son pays quel que soit le lieu où il peut se trouver.-

En ce qui concerne plus particulièrement le Département de Bakel, un fait a retenu notre attention et mérite d'être mentionné. En effet, pendant l'année scolaire 66/67 plusieurs classes construites n'ont pas pu fonctionner par manque de Maîtres. Cette situation est le résultat d'un malentendu entre les autorités administratives et l'Entrepreneur qui a effectué les travaux. Celui-ci a effectué ses travaux d'après une première liste de classes à construire alors que celle-ci a été modifiée sans qu'il ne soit tenu au courant par une seconde liste. Le manque de coordination que nous avons déjà relevé est ici encore manifeste et c'est ainsi que les classes de Bélé - Aroundou - Djelani - Tongouyeni sont restées fermées à la stupéfaction des populations.

e/ FAIBLESSE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE EN CERTAINS ENDROITS.

C'est un véritable drame pour certains Maîtres de brousse. Dans certains coins du Sénégal Oriental, les classes ferment tôt car les parents retirent des écoles leurs enfants à l'approche de la saison des pluies qui est on le sait précoce dans la Région; les enfants constituent une main d'oeuvre appréciable utilisée dans les champs. Ce problème est une conséquence directe du sous-peuplement du Sénégal Oriental. Il faut reconnaître également que certaines écoles ont été construites dans des endroits où les populations sont hostiles à l'enseignement et cela n'est pas du tout fait pour faciliter la fréquentation scolaire. Nous avons rencontré à Dindifello un jeune Instituteur qui nous a dit que pendant l'année scolaire il était souvent obligé de grimper les montagnes de Kédougou pour aller dans les villages situés sur le plateau convaincre les parents à laisser leurs enfants venir continuer leur scolarité.-

Maintenant que nous avons exposé quelques problèmes qui entravent le développement de l'Enseignement au Sénégal Oriental, nous allons donner les résultats des examens de l'année écoulée:

.../.....

Pour le B.E.P.C. (enseignement public et privé)

- présentés: 32 dont 5 enseignement privé -
- reçus: 17 dont 4 enseignement privé

Pour le C.E.P.E. (toute la Région)

- présentés: 830 dont 157 de Bakel
- reçus: 430 dont 78 de Bakel

Pour entrée en 6ème: (Lycées; C.E.G., C.N. S.N. toute la Région)

- présentés: 979 dont 144 de Bakel
- reçus: 116 dont 21 de Bakel

Ce qui fait un pourcentage de 11,84 %. Ce pourcentage très faible s passe de commentaire (pour l'entrée en 6ème)

C H A P I T R E - II

EQUIPEMENT ADMINISTRATIF:

Le plan avait prévu la construction de:

- C.E.R.P. de Ololdou = pas encore fait -
- C.A.R. de Goudiry = déjà fait -
- C.A.R. de Gabou (féminin) = pas encore fait -

Avant l'année terminale du plan nous pensons que tous ces projets seront réalisés.

C H A P I T R E - III

S A N T E

Le plan a surtout prévu un programme d'Education sanitaire et d'hygiène pour l'amélioration de l'état de santé de la population du Département de Bakel. Compte tenu des moyens financiers de l'Etat aucune création de dispensaires n'est prévue pendant la période quadriennale. En ce qui concerne la mise en oeuvre de ce programme d'Education Sanitaire, il a été conseillé aux paysans l'achat collectif de boîtes de pharmacies villageoises, boîtes qui seraient gérées par de futurs animateurs ayant reçu au préalable une formation rudimentaire.

Les résultats de cette action sanitaire sont encore nuls et cela découle du faible degré d'animation des masses dans le Département de Bakel. Cette action doit cependant être entreprise et menée le plus tôt possible si l'on veut améliorer à court terme l'état sanitaire des populations de ce Département car, compte tenu du nombre des habitants, les installations sanitaires à notre avis sont insuffisantes. En effet, pour u

population de 47.000 habitants répartis entre 61 villages il y a II Dispensaires et un Hôpital (celui de Bakel) qui abritent un personnel médical composé de 27 agents (Médecins-Infirmiers - Filles et Garçons de salle). Si on enlève de ce nombre le personnel de l'Hôpital de Bakel soit 19, on obtient 8 agents sanitaires pour une population de 42.000 habitants (Bakel en compte 5.000 environ).

D'autre part, nous savons que le secteur spécial des Grandes Endémies de Tambacounda chargé de dépister, de traiter et de prévenir les maladies dites endémiques c'est à dire existant de manière permanente dans une région déterminée, n'a pas encore pu couvrir de ses circuits et de ses équipes le Département de Bakel parce qu'il n'a été créé qu'en Janvier 1967. La méthode de l'auto-traitement pratiquée par le secteur spécial dans le Département ne paraît guère efficace à cause de l'esprit encore réfractaire des habitants et la présence d'une population flottante à cheval sur 3 frontières (Guinée-Mali-Mauritanie). En effet, il est difficile de contrôler un malade qui disparaît et réapparaît sans avertir son infirmier traitant.

C H A P I T R E - I V

HYDRAULIQUE - EDILITE - HABITAT

Il a été prévu dans le cadre du plan quadriennal: l'extension du réseau d'adduction d'eau Tanba-Bakel et un nouveau réseau à Goudiry ainsi que la construction de logements à loyer modéré (H.L.M.)

L'extension est déjà chose faite, le nouveau réseau n'a pas encore vu le jour tandis que les H.L.M. construits à Bakel trouvent difficilement des preneurs.

C H A P I T R E - V

PRODUCTION RURALE ET MOUVEMENT COOPERATIF:

A/ ELEVAGE ET PECHE

Le plan quadriennal a prévu pour la commercialisation du bétail et des produits de la Pêche une chaîne de froid, un quai d'embarquement et des parcs à vaccination pour le bétail. A nos jours aucun de ces projets n'a encore été réalisé. En tout cas la construction d'une chaîne de froid à Bakel résoudrait bien de problèmes car elle permettrait la rationalisation dans le Département de la consommation du poisson et de la viande et ouvrirait des possibilités d'exportation de ces produits. Il faut également noter que la construction de cette chaîne de froid pourrait permettre le développement de la culture maraîchère qui réussit si bien dans l'arrondissement de Ololdou. A Ololdou, nous avons rencontré un militaire de carrière démobilité qui s'est installé comme agriculteur et qui fait de bonnes choses. En tout cas ce "pionnier" nous a convaincu

..../.....

B/ AGRICULTURE

Il nous sera difficile de donner ici une vue globale de l'évolution de l'Agriculture dans le Département de Bakel, car du Chef de Secteur agriculture de ce Département nous n'avons pu obtenir que les statistiques de production de l'année 66/67. Aussi nous contenterons-nous présenter quelques tableaux qui seront commentés par la suite. Il s'agit des tableaux suivants:

- Statistiques production 66/67
- Commercialisation mil et arachide
- Situation matérielle et produits placés
- Situation coopérative du Département

...../.....

TABLEAU - I : STATISTIQUES PRODUCTION 66/67 :

<u>CULTURE</u>	<u>SUPERFICIE - ha</u>	<u>PRODUCTION (tonne)</u>
<u>ARACHIDE</u>	7.789	6.620
M I L	15.145	13.141
COTON (CFDT)	100	25
COTON (LOCAL)	250	36,5
M A I S		
R I Z	345	66
N I E B E	355	88
F O N I O	NEANT	

Ce tableau donne les divers produits cultivés dans le Département de Bakel. Mais nous faisons des réserves sur les chiffres avancés en signalant que les rendements à l'hectare n'ont pas été donnés.-

TABLEAU - 2

SITUATION DE LA COLLECTE DU MIL: (EVOLUTION)

<u>A N N E E</u>	<u>ARRONDISSEMENT</u>	<u>TONNAGE COLLECTE</u>	<u>V A L E U R</u>	<u>OBSERVATION</u>
1964/65	B A L A	94 t 532	1.796.108	
	G O U D I R Y	255 t 818	4.860.542	
	O L O L D O U	7 t 000	133.000	
	B E L E			Bélé juridiquement n'existait pas.
		<u>TOTAL: 357 t 350</u>	<u>TOTAL: 6.789.650</u>	
1965/66	B A L A	960 t 647	19.212.940	
	G O U D I R Y	1049 t 810	20.996.200	
	O L O L D O U	57 t 470		
	B E L E	111 t 538	2.230.760	
		<u>TOTAL: 2179 t 465</u>	<u>TOTAL: 43.589300</u>	
1966/67	B A L A	564 t 293	11.285.860	
	G O U D I R Y	793 t 069	15.861.380	
	O L O L D O U	139 t 316	2.786.320	
	B E L E	12 t 795	255.900	
		<u>TOTAL: 1509 t 463</u>	<u>TOTAL: 30.195460</u>	

EVOLUTION COMMERCIALISATION ARACHIDES

TABLEAU N° 3

ANNEE	ARRONDISSEMENT	TONNAGE COMMERCIALISE	VALEUR	OBSERVATION
1964/65	BALA	1.656 t 250	34.869.026	
	GOUDIRY	518 t 305	9.923.149	
	OLOLDOU			Ololdou n'avait pas commercialisé et Bélé n'existait pas
	BELLE			
		TOTAL: 2.174 t 825	TOTAL: 44792175	
1965/66	BALA	2.901 t 514	50.225.073	
	GOUDIRY	454 t 907	7.872.669	
	OLOLDOU			(pas commercialisé)
	BELLE			
		TOTAL: 3.356 t 521	TOTAL: 58097742	
1966/67	BALA	2.829 t 934	55.191.161	
	GOUDIRY	533 t 204	13.099.140	
	OLOLDOU	28 t 553	699.998	
	BELLE			(pas commercialisé)
		TOTAL: 3.991 t 691	TOTAL: 68991299	

SITUATION COOPERATIVES

TABLEAU N° 4

Arrondissement	Population totale	Nombre de coopératives	Nombre de villages polaires	Nombre d'adhérents	Parts Sociales		Libérées B.N.D.S.	Libérées L'EX-CRA
					Indice de pénétration	Souscrits		
1	2	3	4	5	6	7	8	9
B A L A	12.098	20	59	935	7,76	935.000	157.238	-
D O U D I R Y	12.654	17	137	1.796	14,19	1.796.000	455.708	518.70
B E L L E	5.357	5	37	648	12,09	648.000	20.000	45.05
O L O L D O U	17.026	3	3	227	1,33	227.000	143.780	
TOTAL	47.126	45	236	3.607	7,65	3.606.000	776.726	563.60

(6) = $\frac{5 \times 100}{2}$ = Indice de pénétration coopérative

MATERIELS - PRODUITS - VIVRES SOUDRE DISTRIBUES AUX COOPERATIVES
DEPUIS 1961/62

	BOEUF	VEUF	U.C.A.	KG ENGRAIS	KG ENG.	FONGI	VIVRES	TOTAL ENDETTEMENT (frs)
			ARACHIDES	MIL	CIDES	SOUD.		
	-	-	-	-	-	-	-	
	20	-	192.000	-	100	172842		7.245.000
	-	-	331.500	40500	190	287730		20.144.000
	-	-	-	-	-	-		10.808.000 (impayés)
	-	-	73.200	11350	201	349166		24.841.000
	-	2	58.000	14450	710	-		
	-	-	68.650	20100	-	-		3.995.157
	20	2	823.350	86400	1201	809738		

COMMENTAIRE DES TABLEAUX

L'analyse des tableaux nous permet de faire les remarques suivantes

1°/ On aperçoit nettement la vocation particulière du Département de Bakel en ce qui concerne l'Agriculture. En effet, on remarque que ce Département fait beaucoup plus de mil et de maïs que d'arachide; seuls les deux Arrondissements de Goudiry et de Bala s'adonnent réellement à la culture de l'arachide.

2°/ Cette vocation céréalière du Département a des conséquences sur l'introduction du matériel agricole à cause du fait que seuls les revenus de l'arachide sont considérés dans la détermination de la capacité d'endettement des coopératives. On voit aussi que le nombre de matériels et produits placés dans le Département est très faible; ce qui veut dire que dans l'ensemble on a continué à cultiver selon les anciennes méthodes traditionnelles. L'Agriculture donc ne se modernise pas dans le Département de Bakel.

3°/ Ce qui paraît incompréhensible c'est le fait que le mil étant beaucoup cultivé dans le Département on ne continue pas moins d'en distribuer comme vivres de soudure. Cependant cette situation s'explique par le fait que ce sont surtout les arrondissements de Goudiry et de Bala qui font de l'arachide qui demandent des vivres de soudure car lors de la collecte du mil on préfère dans ces arrondissements se désaisir du mil pour augmenter ses revenus monétaires ce qui prouve que l'économie est plus monétarisée dans cette partie du Département que dans le reste.

D'autre part on remarque que la zone sarakolé qui cultive beaucoup de mil en commercialise peu; cette situation est le résultat du comportement de Sarakolé en général qui préfère conserver son mil que de s'en débarrasser en le vendant et c'est pourquoi, il n'est pas rare de voir dans les greniers en milieu rural du mil récolté il y a 2 ou 3 ans.-

4°/ Sur le plan de la situation coopérative, nous remarquons la faiblesse de l'indice de pénétration ce qui prouve que le mouvement coopératif n'a pas encore réellement pris pied dans le Département de Bakel. Nous avons déjà donné les raisons majeures de cette situation. A propos de l'encadrement nous devons cependant préciser que seuls deux agents de la coopération sont en service dans le Département au moment précis où nous écrivons ces lignes; il n'y a pas de chef de secteur ONCAD à Bakel; ce qui est une grave lacune.

D'autre part nous constatons que seule une faible partie des parts sociales a été libérée à la B.N.D.S. et que celle libérée à l'ex-CRAD est assez importante. En ce qui concerne les sommes libérées à l'ex-CRAD, il y a lieu de noter que la plupart de celles-ci n'ont pas été reversées à la B.N.D.S. car l'ex-CRAD déficitaire qu'il était, les employait pour son propre fonctionnement. De tout cela il est né une situation assez complexé qui fait qu'il est difficile de dire aux paysans, qui avaient libéré leurs parts sociales à l'ex-C.R.A.D., de verser à nouveau à la B.N.D.S.; il est donc clair que dans de telles conditions il sera difficile de remettre en ordre le mouvement coopératif dans le Département, les coopératives étant de plus trop endettées vis à vis de la B.N.D.S. car au début elles avaient également reçu du matériel dans la "pagaille" et sans considération de leur capacité de remboursement. Le problème se pose de savoir comment éponger tout ce déficit et à notre avis la remise en ordre du mouvement coopératif dans le Département doit commencer par là.-

.../....

CONCLUSION GENERALE

Nous voici arrivés à la fin de notre Etude et en conclusion nous nous proposons maintenant de présenter les principaux problèmes que pose l'intervention des pouvoirs publics dans le développement de la Région du Sénégal Oriental. Evidemment il aurait été plus logique de rappeler d'abord les raisons et les objectifs de l'intervention publique en milieu rural sénégalais, mais, nous avons pensé que nous ne ferions que nous répéter étant donné que dans notre Introduction Générale, ces points touchant de près ou de loin cette intervention ont été largement exposés. En définitive donc nous allons présenter cinq séries d'obstacles qui à notre avis freinent l'intervention de la puissance publique au Sénégal Oriental.

1/ INFRASTRUCTURES TRES FAIBLES - (ROUTES ET PISTES)

Il y a au Sénégal Oriental peu de routes et pistes praticables en toute saison. Dans toute la Région il n'y a aucune route goudronnée et les pistes existantes sont généralement en mauvais état. Cet état de l'infrastructure routière fait que les services techniques rencontrent trop de difficultés dans leurs interventions en milieu rural. Certaines zones sont d'ailleurs inaccessibles pendant cinq mois c'est à dire de Juin à fin Octobre.

2/ DEMOGRAPHIE FAIBLE

Avec une superficie de 59.602 km², le Sénégal Oriental ne compte que 151.000 habitants environ. Cette population est éparpillée entre de petits villages distants de 30 kms environ les uns des autres. Cette dispersion de la population pose de sérieux problèmes aux actions d'encadrement. Un regroupement des populations serait en tout cas souhaitable; mais on ne sait comment y parvenir à cause des préjugés locaux; dans cet ordre d'idées nous citerons un exemple intéressant qui est celui de la C.F.D.T. qui a réussi cette année à regrouper certains cultivateurs autour des "blocs cotonniers" pour faciliter leur encadrement. Cette initiative de la C.F.D.T. si elle progresse mérite une particulière attention pour l'avenir.

3/ PREDOMINANCE DE L'ESPRIT TRADITIONNALISTE

L'isolement du Sénégal Oriental du reste du pays pendant longtemps a fait que cette région n'a connu que peu de mutation sociale. En effet, ce n'est que depuis quelques années seulement que les influences des courants sociaux du modernisme s'y font sentir. La prédominance de cet esprit traditionnaliste entrave les actions de vulgarisation et paralyse même en certains endroits l'action de certains services publics.

4/ L'INEXISTANCE D'UN MARCHÉ

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que le manque de débouché entrave le développement du maraîchage au Sénégal Oriental; il en est de même en ce qui concerne l'exploitation du bétail qui est également limitée par l'inexistence de marché.

5/ LA FAIBLESSE DES MOYENS D'INTERVENTION

Elle se situe à trois niveaux: matériel - financier - cadres techniques et administratifs.

Le manque de véhicules paralyse souvent le fonctionnement de certains services et limite par là l'intervention des pouvoirs publics en milieu rural. Il y a lieu de noter ici qu'au Sénégal Oriental, un véhicule qui a déjà servi pendant trois ans est bon à réformer vu l'état des routes et des pistes.

Quant aux moyens financiers, il faut reconnaître que la taxe régionale est trop faible pour permettre des investissements économiques locaux importants.

En ce qui concerne la pénurie de cadres, celle-ci se fait sentir aux niveaux du Gouvernorat, des Préfectures et des C.E.R.P. surtout.-

BUDGET C.E.R. REGION DU SENEGAL ORIENTAL - 67/68

(I^o Semestre)

DEPARTEMENTS	C.E.R.	SUPERFICIE	POPULATION	VILLAGES	CARBURANT	ENTRETIEN	LUBRIFIANT
TAMBA	KOUSSANAR	9.340	24.451	134		128.818	
MAKA	M A K A	2.519	16.494	948		99.860	
	MISSIRAH	4.270	6.996	88		107.846	
	KOUPENTOU	4.205	7.000	87		107.846	
B A K E L	B A L A	8.882	12.146	108		123.818	
	GOUDIRY	8.054	11.628	174		128.818	
	OLOLDU	1.343	15.764	65		86.874	
	B E L E	4.099	5.175	44		110.832	
KEDOUGOU	BANDAFASSI	5.750	10.406	68		110.832	
	FONGOLIMBY	2.126	9.936	49		94.860	
	SALEMATA	1.970	7.677	59		86.874	
	SARAYA	7.050	11.125	62		118.818	

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<u>PREMIERE PARTIE</u> - L'EMERGENCE D'UN PLAN DU TERROIR-CONDUITE DES ACTIONS - CONTROLE	10
<u>1ère SECTION</u> - LE PLAN REGIONAL, LES PROGRAMMES REGIONAUX ET LES PROJETS LOCAUX DE DEVELOPPEMENT AU SENEGAL ORIENTAL.....	16
<u>Chapitre I</u> - L'Elaboration des programmes régionaux et des projets locaux	16
<u>Chapitre II</u> - La conduite et la réalisation des actions:	32
<u>Chapitre III</u> - Le controle des actions	57
<u>2ème SECTION</u> - FAIBLESSES - DIFFICULTES - DANS LA MISE EN OEUVRE DES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT AU SENEGAL-ORIENTAL	57
<u>Chapitre I</u> - Au niveau de l'élaboration des programmes:	57
<u>Chapitre II</u> - Au niveau de la conduite des actions	58
<u>Chapitre III</u> - Au niveau du fonctionnement des services :	65
<u>Chapitre IV</u> - Au niveau du controle des actions	67
<u>Chapitre V</u> - De quelques problèmes	68
<u>DEUXIEME PARTIE</u> - LES RESULTATS DES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT DANS LE DEPARTEMENT DE BAKEL - SITUATION D'ENSEMBLE DU MILIEU	71
<u>1ère SECTION</u> - BILAN DU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ENCADREMENT	75
<u>2ème SECTION</u> - BILAN DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	75
<u>Chapitre I</u> - Education populaire et Enseignement	75
<u>Chapitre II</u> - Equipement administratif	78
<u>Chapitre III</u> - Santé	78
<u>Chapitre IV</u> - Hydraulique - Edilite - Habitat	79
<u>Chapitre V</u> - Production rurale et mouvement coopératif:	79
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	85

